

**LABEL RSE Afise**  
**des industries de la détergence, des produits**  
**d'entretien et d'hygiène industrielle**  
**« Proprement engagés »**



**Critères de labellisation**  
**Référentiel**

Version V3 – avril 2019



## Table des matières

<b>AXES D'ENGAGEMENT</b> .....	3
<b>PRINCIPES DE BASE</b> .....	6
<b>CRITERES FONDAMENTAUX ET ADDITIONNELS</b> .....	8
<b>SCORING ET CRITERE DE REUSSITE :</b> .....	12
<b>FICHES CRITERES</b> .....	15
<b>UN SECTEUR RESPONSABLE ET ENGAGE</b> .....	15
<b>DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE</b> .....	28
<b>PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE</b> .....	36
<b>UNE FILIERE DURABLE</b> .....	41
<b>MOBILISER LES TALENTS</b> .....	47

## AXES D'ENGAGEMENT

Sur la base des lignes directrices de l'ISO 26000 et en concertation avec les parties prenantes, un travail a été mené afin de prioriser les enjeux de responsabilité sociétale pour le secteur de la détergence, des produits d'entretien et d'hygiène industrielle.

5 grands axes d'engagement ont été identifiés dans lesquels 22 critères ont été retenus. Ces engagements illustrent les ambitions que souhaite poursuivre la profession au travers de la mise en place d'un label RSE sectoriel.



UN SECTEUR RESPONSABLE ET ENGAGE		QC ISO 26000
<b>1-Secteur</b>	Formuler une vision à 3/5 ans du développement stratégique de l'entreprise qui intègre les enjeux de RSE priorités par le secteur	Gouvernance
<b>2-Secteur</b>	Déployer un dispositif de management des risques RSE* des activités et des projets, en lien avec la stratégie d'entreprise <small>*Les risques RSE s'entendent comme étant les risques de non-respect des attendus du présent label</small>	Gouvernance
<b>3-Secteur</b>	Piloter le déploiement de la stratégie RSE au moyen d'une organisation dédiée et professionnalisée qui favorise l'implication des salariés et qui permette à la fois de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de rendre compte des actions engagées et résultats obtenus	Gouvernance
<b>4-Secteur</b>	Identifier les situations présentant un risque pour les droits de l'Homme dans la chaîne de valeur	Droits Humains
<b>5-Secteur</b>	Adopter les dispositifs permettant de remédier aux situations présentant un risque avéré d'atteinte aux droits de l'Homme dans la chaîne de valeur	Droits Humains
<b>6-Secteur</b>	Identifier les situations présentant un risque en matière de loyauté des pratiques des affaires et développer un dispositif de prévention des risques de corruption et de concurrence déloyale grâce notamment à une sensibilisation et/ou formation des salariés ayant un pouvoir décisionnaire ou d'influence	Loyauté des pratiques
<b>7-Secteur</b>	Mettre en œuvre une politique et des pratiques qui promeuvent le respect des droits de propriété	Loyauté des pratiques

DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE		QC ISO 26000
<b>8-Produits</b>	Gérer les aspects de santé et sécurité au travail (S&ST) des salariés et de toute personne intervenant dans l'entreprise	Relations et conditions de travail
<b>9-Produits</b>	Identifier et évaluer les sources de pollution (émissions, effluents, déchets) directes et indirectes et engager en conséquence une démarche de prévention et de traitement	Environnement
<b>10-Produits</b>	Identifier dans la chaîne de valeur les réductions de consommation d'énergie et de matières premières (concentration, optimisation des packagings...) et/ou les substitutions par des sources d'énergie et matières premières plus durables (économiques, respectant l'environnement et les droits de l'Homme)	Environnement
<b>11-Produits</b>	<p>Développer une relation responsable avec les clients et les utilisateurs de ses produits par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise à disposition de produits, emballages ou modes d'utilisation (dosages automatiques, utilisation sans contact...) qui contribuent à la protection de la santé et la sécurité des utilisateurs</li> <li>• l'intégration d'une démarche d'innovation responsable (bénéfice environnemental et/ou social et/ou économique de l'innovation)</li> </ul>	Consommateurs clients
PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE		QC ISO 26000
<b>12-Consommation</b>	<p>Développer une relation responsable avec les utilisateurs de ses produits grâce à une information transparente, compréhensible et facilement accessible, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur la composition des produits</li> <li>• sur leur mode d'emploi</li> <li>• sur les impacts environnementaux et/ou sociaux et/ou économiques de son choix de produit</li> </ul>	Consommateurs clients
<b>13-Consommation</b>	Mettre en place un dispositif de service après-vente, d'assistance et de résolution des réclamations et litiges, de rappel produits et de mesure de la satisfaction	Consommateurs clients
<b>14-Consommation</b>	Mettre en œuvre une politique et des pratiques qui promeuvent la protection des données et de la vie privée des consommateurs/clients	Consommateurs clients

UNE FILIERE DURABLE		QC ISO 26000
<b>15-Filière</b>	Identifier les parties prenantes prioritaires de l'entreprise et dialoguer avec elles de manière structurée en vue d'identifier leurs attentes et de les prendre en compte de façon bénéfique pour chacune des parties (dans une optique gagnant-gagnant)	Gouvernance
<b>16-Filière</b>	Définir des objectifs en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité, pilotés dans le cadre d'un dispositif de management environnemental	Environnement
<b>17-Filière</b>	Promouvoir l'adoption et le soutien des principes et pratiques de Responsabilité Sociétale dans toute la chaîne de valeur, y compris dans les relations que l'entreprise entretient avec ses parties prenantes, notamment dans le cadre de ses achats	Loyauté des pratiques
<b>18-Filière</b>	Identifier les caractéristiques économiques, sociales, culturelles et environnementales du/des territoire(s) d'implantation dans lesquels l'entreprise opère et développer des actions ou partenariats ciblés (emploi, santé, technologie, éducation...) en cohérence avec la stratégie de l'entreprise	Ancrage territorial
MOBILISER LES TALENTS		QC ISO 26000
<b>19-Talents</b>	Garantir les droits fondamentaux inhérents à la protection sociale, la non-discrimination, l'égalité de traitement et la prévention du harcèlement	Relations et conditions de travail
<b>20-Talents</b>	Favoriser la qualité de vie au travail au travers de la prévention de la pénibilité du travail, des risques psychosociaux et de la recherche d'un équilibre vie privée/vie professionnelle	Relations et conditions de travail
<b>21-Talents</b>	Construire les bases d'un dialogue social de qualité en favorisant le droit d'expression des salariés	Relations et conditions de travail
<b>22-Talents</b>	Développer les compétences des salariés et la gestion des carrières au travers d'un plan de formation ambitieux qui réponde aux besoins des salariés et aux enjeux des métiers du secteur	Relations et conditions de travail

## PRINCIPES DE BASE

Le présent référentiel du « Label RSE Afise, proprement engagé » représente un instrument de valorisation de la performance et de l'engagement RSE des fabricants de détergents, de produits d'entretien et d'hygiène industrielle. Il s'appuie sur les principes généraux suivants :

- une approche globale de la RSE ayant démontré un niveau de maturité minimum ;
- une sélection de critères incontournables d'un point de vue RSE pour la profession et ses parties prenantes (internes et externes), qualifiés de « **fondamentaux** ». Ceux-ci constituent le socle minimum d'enjeux à traiter dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale pouvant être qualifiée de crédible ;
- une sélection de critères importants d'un point de vue RSE pour la profession et ses parties prenantes (internes et externes), qualifiés d'« **additionnels** ». Ceux-ci abordent des enjeux pour lesquels une contribution de la profession est légitimement attendue par ses parties prenantes (internes et externes) à plus ou moins brève échéance ;
- des critères accessibles mais engageants ;
- une approche progressive et incitative à l'amélioration continue ;
- une reconnaissance différenciée de l'engagement et de la performance RSE de l'entreprise, grâce à 4 niveaux ambitieux de progression dans le label.

**Trois degrés de maturité RSE croissante** sont définis pour l'évaluation des 22 critères fondamentaux et additionnels du présent référentiel. Ils sont définis comme suit :

- degré de maturité **Engagement** : connaissance des enjeux associés au critère et mise en œuvre de pratiques organisationnelles, managériales et de gouvernance qui permettent de les aborder au moins en partie mais de façon pérenne dans l'entreprise. Ce stade place l'entreprise au-delà du stade de la conformité réglementaire ou de l'expérimentation.
- degré de maturité **Consolidation** : mise en application régulière des pratiques et suivi à l'aide d'indicateurs. Les actions décidées produisent des résultats et leur déploiement dans l'entreprise est significatif.
- degré de maturité **Excellence** : les pratiques déployées sont probantes (ont démontré leur efficacité) et traduisent une complète maîtrise du thème RSE. Elles peuvent, selon les cas, avoir valeur d'exemple.

L'entreprise candidate doit pouvoir démontrer :

- qu'elle atteint *a minima*, pour prétendre au 1<sup>er</sup> niveau du label, un degré de maturité RSE **Engagement** (1<sup>er</sup> stade à atteindre) sur l'ensemble des critères « fondamentaux » du présent référentiel ;
- qu'elle atteint, selon qu'elle prétend aux 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> niveau du label, un degré de maturité RSE **Engagement** sur un nombre croissant de critères « additionnels » du présent référentiel, dont certains sont imposés comme jalons pour chacun de ces niveaux.

Les degrés de maturité sont décrits dans les fiches du référentiel, présentées ci-après, pour chaque critère. Le degré **Engagement** décrit les attendus minima pour qu'un critère, fondamental ou additionnel, puisse être validé.

Les 4 niveaux du label auxquels peut prétendre l'entreprise candidate, sont :

Niveau 1 : ☆

Niveau 2 : ☆☆

Niveau 3 : ☆☆☆

Niveau 4 : ☆☆☆☆

## CRITERES FONDAMENTAUX ET ADDITIONNELS

### Critères fondamentaux

Il est attendu d'une démarche responsable qu'elle acquiert un minimum de maturité sur certaines thématiques incontournables au regard des enjeux RSE qu'elles portent, soit en général, au sens sociétal, soit pour le secteur d'activité considéré.

L'entreprise doit ainsi pouvoir démontrer l'atteinte d'un degré de maturité **Engagement** sur les **8 critères fondamentaux** que comporte le présent référentiel :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter le déploiement de la stratégie RSE au moyen d'une organisation dédiée et professionnalisée qui favorise l'implication des salariés et qui permette à la fois de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de rendre compte des actions engagées et résultats obtenus</li> </ul>   | <p><b>03-Secteur</b></p>      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les situations présentant un risque pour les droits de l'Homme dans la chaîne de valeur</li> </ul>   | <p><b>04-Secteur</b></p>      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les aspects de santé et sécurité au travail (S&amp;ST) des salariés et de toute personne intervenant dans l'entreprise</li> </ul>   | <p><b>08-Produits</b></p>     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et évaluer les sources de pollution (émissions, effluents, déchets) directes et indirectes et engager en conséquence une démarche de prévention et de traitement</li> </ul>  | <p><b>09-Produits</b></p>     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une relation responsable avec les clients et les utilisateurs de ses produits par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la mise à disposition de produits, emballages ou modes d'utilisation (dosages automatiques, utilisation sans contact...) qui contribuent à la protection de la santé et la sécurité des utilisateurs</li> <li>○ l'intégration d'une démarche d'innovation responsable (bénéfice environnemental et/ou social et/ou économique de l'innovation)</li> </ul> </li> </ul> | <p><b>11-Produits</b></p>     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une relation responsable avec les utilisateurs de ses produits grâce à une information transparente, compréhensible et facilement accessible, notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sur la composition des produits</li> <li>○ sur leur mode d'emploi</li> <li>○ sur les impacts environnementaux et/ou sociaux et/ou économiques de son choix de produit</li> </ul> </li> </ul>  | <p><b>12-Consommation</b></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les parties prenantes prioritaires de l'entreprise et dialoguer avec elles de manière structurée en vue d'identifier leurs attentes et de les prendre en compte de façon bénéfique pour chacune des parties (dans une optique gagnant-gagnant)</li> </ul>  | <p><b>15-Filière</b></p>      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir les droits fondamentaux inhérents à la protection sociale, la non-discrimination, l'égalité de traitement et la prévention du harcèlement</li> </ul>   | <p><b>19-Talents</b></p>      |



## Critères additionnels

Il est attendu d'une démarche responsable qu'elle cherche à atteindre un niveau de maturité RSE qui aille au-delà des seuls critères fondamentaux en intégrant progressivement des thématiques qui répondent aux attentes des parties prenantes.

L'entreprise doit ainsi pouvoir atteindre un stade de maturité **Engagement** sur tout ou partie des **14 critères additionnels** que comporte le présent référentiel :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler une vision à 3/5 ans du développement stratégique de l'entreprise qui intègre les enjeux de RSE priorités par le secteur</li> </ul>	<b>1-Secteur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer un dispositif de management des risques RSE* des activités et des projets, en lien avec la stratégie d'entreprise</li> </ul>	<b>2-Secteur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• *Les risques RSE s'entendent comme étant les risques de non-respect des attendus du présent label</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter les dispositifs permettant de remédier aux situations présentant un risque avéré d'atteinte aux droits de l'Homme dans la chaîne de valeur</li> </ul>	<b>5-Secteur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les situations présentant un risque en matière de loyauté des pratiques des affaires et développer un dispositif de prévention des risques de corruption et de concurrence déloyale grâce notamment à une sensibilisation et/ou formation des salariés ayant un pouvoir décisionnaire ou d'influence</li> </ul>	<b>6-Secteur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre une politique et des pratiques qui promeuvent le respect des droits de propriété</li> </ul>	<b>7-Secteur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier dans la chaîne de valeur les réductions de consommation d'énergie et de matières premières (concentration, optimisation des packagings...) et/ou les substitutions par des sources d'énergie et matières premières plus durables (économiques, respectant l'environnement et les droits de l'Homme)</li> </ul>	<b>10-Produits</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un dispositif de service après-vente, d'assistance et de résolution des réclamations et litiges, de rappel produits et de mesure de la satisfaction</li> </ul>	<b>13-Consommation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre une politique et des pratiques qui promeuvent la protection des données et de la vie privée des consommateurs/clients</li> </ul>	<b>14-Consommation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des objectifs en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité, pilotés dans le cadre d'un dispositif de management environnemental           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'adoption et le soutien des principes et pratiques de Responsabilité Sociétale dans toute la chaîne de valeur, y compris dans les relations que l'entreprise entretient avec ses parties prenantes, notamment dans le cadre de ses achats</li> </ul> </li> </ul>	<b>16-Filière</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les caractéristiques économiques, sociales, culturelles et environnementales du/des territoire(s) d'implantation dans lesquels l'entreprise opère et développer des actions ou partenariats ciblés (emploi, santé, technologie, éducation...) en cohérence avec la stratégie de l'entreprise</li> </ul>	<b>17-Filière</b>
	<b>18-Filière</b>

- Favoriser la qualité de vie au travail au travers de la prévention de la pénibilité du travail, des risques psychosociaux et de la recherche d'un équilibre vie privée/vie professionnelle
- Construire les bases d'un dialogue social de qualité en favorisant le droit d'expression des salariés
- Développer les compétences des salariés et la gestion des carrières au travers d'un plan de formation ambitieux qui réponde aux besoins des salariés et aux enjeux des métiers du secteur

20-Talents

21-Talents

22-Talents

La construction d'une démarche de Responsabilité Sociétale exhaustive et son ancrage dans la stratégie et l'organisation de l'entreprise demande du temps. Aussi, intentionnellement, les critères additionnels du présent référentiel, tous retenus pour leur importance pour les Parties Prenantes de la profession, sont laissés en partie au choix de l'entreprise. Ils constituent ainsi son espace de liberté, ce qui dans le cadre d'une démarche volontaire, représente le gage de sa bonne intégration progressive des enjeux. En effet, chaque entreprise pourra être amenée à faire des choix différents selon ses propres priorités et capacités à un instant donné.

Considérant toutefois qu'il est normal d'attendre d'une démarche RSE qui progresse qu'elle aborde certains sujets plus ou moins tôt, il est considéré que certains critères additionnels constituent des jalons indispensables pour les 3 niveaux supérieurs que comporte le label. L'entreprise qui prétend atteindre ces niveaux devra donc nécessairement les avoir intégrés à sa démarche et les avoir validés.

Ces jalons correspondent aux critères additionnels suivants :

***Jalons indispensables au niveau 2 du label :***

- Promouvoir l'adoption et le soutien des principes et pratiques de Responsabilité Sociétale dans toute la chaîne de valeur, y compris dans les relations que l'entreprise entretient avec ses parties prenantes, notamment dans le cadre de ses achats.
- Construire les bases d'un dialogue social de qualité en favorisant le droit d'expression des salariés

17-Filière

21-Talents

Il peut être considéré pour une entreprise qui consolide sa démarche de responsabilité sociétale, qu'il est nécessaire qu'elle commence à intégrer les enjeux associés à ces critères assez rapidement après avoir lancé sa démarche. Cette intégration doit contribuer à la consolidation de la démarche par l'instauration de relations avec les parties prenantes, incitatives au progrès collectif sur les enjeux de développement durable.

Ces critères constituent donc des jalons indispensables au niveau 2.

**Jalons indispensables au niveau 3 du label :**

- Formuler une vision à 3/5 ans du développement stratégique de l'entreprise qui intègre les enjeux de RSE priorités par le secteur
- Identifier dans la chaîne de valeur les réductions de consommation d'énergie et de matières premières (concentration, optimisation des packagings...) et/ou les substitutions par des sources d'énergie et MP plus durables (économiques, respectant l'environnement et les droits de l'homme)

**01-Secteur**

**10-Produits**

Il sera attendu d'une entreprise qui atteint un niveau de maturité globale significatif de sa démarche RSE, qu'elle ait développé une vision relative à son développement qui intègre pleinement les enjeux du développement durable et contribue à pérenniser sa démarche. L'intégration des enjeux relatifs à ces 2 critères doivent à la fois lui permettre de consolider la démarche déjà engagée et de fixer des orientations qui lui permettront d'optimiser sa contribution au développement durable.

Les jalons que constituent ces 2 critères doivent ainsi pouvoir être atteints dans une démarche RSE qui revendique un niveau 3.

**Jalon indispensable au niveau 4 du label :**

- Déployer un dispositif de management des risques RSE\* des activités et des projets, en lien avec la stratégie d'entreprise

**02-Secteur**

\*Les risques RSE s'entendent comme étant les risques de non-respect des attendus du présent label

Une démarche d'excellence nécessite de pouvoir justifier d'un niveau élevé de vigilance quant au maintien de ses performances. En matière de responsabilité sociétale, il convient donc qu'une entreprise qui revendique ce niveau soit en mesure de maîtriser les risques RSE qu'elle prend en compte dans sa stratégie de développement. Ceux-ci correspondent dans le cadre du présent label aux risques relatifs aux aspects sociaux, environnementaux et économiques couverts par les critères du label, intégrés *a priori* dans la stratégie de l'entreprise.

Le jalon que constitue ce critère doit donc pouvoir être atteint dans une démarche RSE qui revendique un niveau 4.

## SCORING ET CRITERE DE REUSSITE

Chaque critère évalué peut valablement être pris en compte lorsque son degré de maturité **Engagement** est atteint.

L'entreprise obtient un nombre de points pour chaque critère validé, en fonction du degré de maturité RSE atteint. Les points sont attribués comme suit :

Degré de maturité	Engagement	Consolidation	Excellence
Nombre de points attribués aux Critères fondamentaux	2	4	6
Nombre de points attribués aux Critères additionnels	1	2	3
<i>Total des scores possible : 90</i>			

NOTE : les critères fondamentaux sont surpondérés par rapport aux critères additionnels afin de valoriser les efforts réalisés et d'inciter à la progression sur ces critères qui constituent le socle du label.

### Obtention initiale du label :

Pour sa première obtention du label, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé *a minima* le degré de maturité **Engagement** pour tous les critères fondamentaux ;
- Avoir validé *a minima* le degré de maturité **Engagement** pour un nombre de critères additionnels croissant selon le niveau de label visé ;
- Avoir validé les jalons attendus parmi les critères additionnels validés, pour les niveaux 2, 3 et 4 ;
- Avoir obtenu un score minimum pour chaque niveau de label visé.

Le tableau ci-après précise le nombre de critères additionnels qu'il est nécessaire de valider pour chaque niveau, les jalons attendus aux niveaux 2, 3 et 4 ainsi que le score minimum à atteindre :

Niveaux du label	Nb de critères fondamentaux à valider	Nb minimum de critères additionnels à valider	Dont jalons à valider *	Score % minimum du total des scores possible à atteindre
Niveau 1	Tous (8)	-	-	Sans objet
Niveau 2	Tous (8)	3	17-Filière 21-Talents	30% <i>(soit 47% des 11 critères du niveau 2)</i>
Niveau 3	Tous (8)	7	01-Secteur 10-Produits	45% <i>(soit 59% des 15 critères du niveau 3)</i>
Niveau 4	Tous (8)	11	02-Secteur	65% <i>(soit 72% des 19 critères du niveau 4)</i>
* L'entreprise est bien sûr libre d'intégrer ces critères dans sa démarche avant les niveaux sur lesquels ils sont attendus.				

### **Renouvellement du label :**

Les mêmes règles que pour l'obtention initiale sont appliquées au moment des évaluations de renouvellement, avec en plus la nécessité d'appliquer au choix :

- Soit : un nombre de critères additionnels à valider égal à « n+1 » par rapport aux « n » critères de l'évaluation précédente ; pour tous les niveaux ;
- Soit : +2% sur le score minimum à atteindre ; pour tous les niveaux.

NOTE : cette règle implique une progression minimum de la démarche. Une entreprise ayant stabilisé sa démarche sur les critères précédemment validés doit en effet progresser sur au moins un autre aspect, ou progresser en maturité sur les critères déjà validés.



## FICHES CRITERES

Le signe **J** suivi du chiffre 1, 2, 3 ou 4 désigne les critères jalons des niveaux correspondants du label

### UN SECTEUR RESPONSABLE ET ENGAGE

<p><b>J3 01-Secteur (QC ISO 26000 Gouvernance)</b></p> <p><b>Formuler une vision à 3/5 ans du développement stratégique de l'entreprise qui intègre les enjeux sectoriels de responsabilité sociétale et les principes directeurs définis dans le cadre de l'ISO 26000</b></p> <p>La définition de la vision et de la stratégie de l'entreprise est nécessaire à un développement pérenne de l'activité. Une réflexion sur les risques et opportunités de ses activités au regard des enjeux sociétaux permet à l'entreprise d'évaluer sa contribution au développement durable. L'adhésion nécessaire des salariés à la stratégie de l'entreprise passe par une communication efficace au sein de l'entreprise. Organiser une bonne visibilité de la stratégie à l'extérieur offre également à l'entreprise des opportunités de retour quant à la pertinence pour ses parties intéressées.</p>	<p><i>Correspondances ISO 26000 :</i></p> <p>§5.2. Identifier sa responsabilité sociétale</p> <p>§6.2. Gouvernance de l'organisation</p> <p>DA1 : Principes de responsabilité, vision, valeurs</p> <p>DA3 : Analyse des enjeux, stratégie et priorités</p> <p>§7.2 Relation entre les caractéristiques de l'organisation et la responsabilité sociétale</p> <p>§7.3.2 Déterminer la pertinence et l'importance des questions centrales et des domaines d'action pour l'organisation</p> <p>§7.3.4 Établir des priorités pour aborder des domaines d'action</p> <p>§7.4.1 Sensibiliser et développer les compétences en matière de responsabilité sociétale</p> <p>§7.4.2 Définir l'orientation de l'organisation en matière de responsabilité sociétale</p> <p>§7.5 Communiquer sur la responsabilité sociétale</p>
---	---

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise dispose d'une connaissance des enjeux RSE du secteur et a également procédé à une analyse des enjeux RSE associés à son activité ainsi qu'à l'analyse des attentes RSE de ses parties prenantes intéressées. Toutes ces informations sont partagées au sein de l'équipe de direction.</p> <p>L'équipe de direction a bénéficié d'une formation, délivrée en interne ou en externe, sur la thématique RSE.</p> <p>L'entreprise a formalisé un plan de développement stratégique de l'entreprise à 3/5 ans intégrant a minima les enjeux RSE</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>Le plan de développement stratégique de l'entreprise à 3/5 ans intègre à la fois les enjeux RSE fondamentaux* du secteur et les enjeux RSE associés à son activité, identifiés notamment grâce à l'analyse des attentes RSE de ses parties prenantes intéressées.</p> <p>Partage du plan de développement stratégique auprès des parties prenantes internes notamment au travers d'une politique de communication structurée autour de différents canaux à destination de l'ensemble des salariés.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>Le plan de développement stratégique de l'entreprise à 3/5 ans intègre l'ensemble des enjeux RSE (relatifs aux critères du label et propres à l'entreprise).</p> <p>Partage du plan de développement stratégique de l'entreprise auprès des parties prenantes externes notamment au travers d'une politique de communication structurée autour de différents canaux d'échanges à destination de l'ensemble des parties prenantes intéressées.</p> <p>- Recueil de leurs observations et intégration itératives possibles</p>

<p>fondamentaux* du secteur, le positionnement projeté de l'entreprise et les moyens et ressources pour y parvenir.</p> <p>Elle communique en interne sur les enjeux RSE du secteur.</p> <p>* <i>Enjeux relatifs aux critères fondamentaux du label</i></p>	<p>L'entreprise communique en interne et en externe sur le label et les enjeux RSE associés.</p> <p>* <i>Enjeux relatifs aux critères fondamentaux du label</i></p>	<p>de celles-ci dans le cadre du déploiement du plan d'actions.</p>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <p>Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'un travail autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des enjeux sectoriels et propres à l'entreprise en termes de responsabilité sociétale ;</li> <li>- L'identification des attentes en termes de responsabilité sociétale de ses parties prenantes intéressées ;</li> <li>- La formation ou l'accompagnement (interne ou externe) de l'équipe de direction à la RSE ;</li> <li>- La formalisation de la stratégie d'entreprise ;</li> <li>- La politique de communication interne et externe à destination des parties prenantes de l'entreprise ;</li> <li>- Etc.</li> </ul>		
<p><u>Correspondance AISE Référentiel RSE :</u> KIR1 - <b>SUSTAINABILITY VISION &amp; GOVERNANCE STRUCTURE</b> KIR4 - MATERIALITY ANALYSIS</p>		
<p><u>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</u> Aucune correspondance</p>		



<b>J4 02-Secteur (QC ISO 26000 Gouvernance)</b> <b>Déployer un dispositif de management des risques RSE* des activités et des projets, en lien avec la stratégie d'entreprise</b> <i>*Les risques RSE s'entendent comme étant les risques de non-respect des attendus du présent label</i>		
Engagement	Consolidation	Excellence
<p>Manager de façon exhaustive les risques RSE (nature, occurrence, gravité, criticité) des activités et des projets dans le cadre d'un processus opérationnel structuré, transparent, accessible et diffusé dans l'entreprise et aux parties prenantes concernées constitue un élément essentiel dans la réalisation des objectifs stratégiques.</p>	<p><i>Correspondances ISO 26000 :</i></p> <p>§6.2. Gouvernance de l'organisation/DA3 : Analyse des enjeux, stratégie et priorités</p> <p>§6.3.3 Droits de l'Homme/DA1 Devoir de vigilance</p> <p>§7.3.1 Devoir de vigilance</p> <p>§7.4.3 Intégrer la responsabilité sociétale dans la gouvernance, les systèmes et processus de l'organisation</p>	
<p>L'entreprise a réalisé une cartographie des risques RSE associés aux activités, processus et/ou projets de l'entreprise en lien avec la stratégie d'entreprise.</p> <p>L'entreprise a réalisé un plan de management des risques RSE intégrant la cotation des risques et les actions correctives à engager ainsi que les ressources et moyens à mobiliser.</p> <p>L'équipe de direction a bénéficié d'une formation ou d'un accompagnement (interne ou externe) au management des risques.</p> <p>Un référent RSE a été nommé au sein de l'entreprise pour coordonner la gestion des risques RSE.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>La gestion des risques RSE s'inscrit dans un système de management qui donne lieu à une revue des processus, activités et projets selon une fréquence infra-annuelle.</p> <p>Un document écrit interne est à disposition de l'ensemble des pilotes de processus au sein de l'entreprise.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a développé son système de management des risques en s'appuyant sur des standards reconnus au niveau national ou international (exemple : norme ISO 31000 sur le management des risques)</p> <p>Aucune décision d'investissement, de développement ou de partenariats n'est prise sans qu'une analyse des risques RSE associés n'ait été réalisée et prise en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entreprise communique vis-à-vis de l'externe sur son système de management des risques auprès des parties prenantes externes et rend compte à ceux-ci des situations rencontrées sur le dernier exercice.</li> </ul>

### Documents justificatifs

Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'un travail autour de :

- L'identification des risques RSE associés aux activités et/ou projets en lien avec la stratégie d'entreprise
- Formation ou accompagnement (interne ou externe) au management des risques
- Cotation des risques RSE
- Plan de continuation d'activité (PCA)
- DUERP
- Plan de communication autour du management des risques RSE
- Compte rendu des réunions de l'instance en charge du management des risques
- Exemple(s) de dysfonctionnement(s) s'étant produit(s) par le passé lié(s) à un risque RSE et action(s) engagée(s) pour le(s) solutionner

Correspondance AISE Référentiel RSE :

KIR2 - RISK ASSESSMENT

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

Correspondance avec les CSP suivants : (\*Essential CSPs)

CSP A: Raw material selection, including safety evaluation of raw materials\*

CSP E: Occupational health and safety\*

CSP F: Manufacturing Environmental Management System\*

CSP G: Distribution safety evaluation

CSP H: Product recall system\*

CSP I: Finished product safety evaluation\*

CSP J: Consumer and user information

<p><b>J1</b></p>	<p><b>03-Secteur (QC ISO 26000 Gouvernance)</b></p> <p>Piloter le déploiement de la stratégie RSE au moyen d'une organisation dédiée et professionnalisée qui favorise l'implication des salariés et qui permette à la fois de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de rendre compte des actions engagées et résultats obtenus.</p> <p>La formalisation et l'officialisation d'une organisation claire, l'identification des responsabilités et des moyens dédiés conditionnent le déploiement effectif d'une stratégie d'entreprise. Pour atteindre ses objectifs, une entreprise a également besoin de l'implication de ses salariés. Or, la motivation par la participation à un projet d'entreprise fédérateur tel qu'une démarche RSE représente généralement un levier d'implication intéressant pour l'ensemble des employés. L'élaboration de rapports publics périodiques offre elle, des opportunités de retour d'information de la part des parties prenantes.</p>	<p><u>Correspondances ISO 26000 :</u></p> <p>§6.2. Gouvernance de l'organisation</p> <p>DA4 : Structures et processus de prise de décision</p> <p>DA5 : Pilotage, mise en œuvre et surveillance</p> <p>DA6 : Responsabilité de rendre compte et communication</p> <p>§7.4.1 Sensibiliser et développer les compétences en matière de responsabilité sociétale</p> <p>§7.4.3 Intégrer la responsabilité sociétale dans la gouvernance, les systèmes et processus de l'organisation</p> <p>§7.5 Communiquer sur la responsabilité sociétale</p> <p>§7.6 Améliorer la crédibilité en matière de responsabilité sociétale</p> <p>§7.7 Revoir et améliorer les actions et pratiques de l'organisation liées à la responsabilité sociétale</p>
<p><b>Engagement</b></p>	<p><b>Consolidation</b></p>	<p><b>Excellence</b></p>
<p>L'entreprise a formalisé ses engagements au sein d'une politique RSE. Elle a défini un plan d'actions et des indicateurs de mesure en conséquence.</p> <p>L'entreprise a officialisé la mise en place d'une organisation dédiée au pilotage du déploiement de la politique RSE, a minima via la désignation officielle de personnes référentes (adaptation des fiches de poste et temps dédiés en cohérence) et l'instauration d'un comité de suivi.</p> <p>La ou les personnes référentes sont formées au référentiel RSE de l'Afise</p> <p>L'entreprise sensibilise ses équipes aux enjeux du DD en général et informe de façon collective (réunion) et régulière ses collaborateurs : information initiale</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>Le dirigeant s'implique au travers de prises de parole mobilisatrices (oral, écrit...)</p> <p>L'entreprise intègre la RSE dans ses plans de formation annuels. Elle encourage le partage d'idées et la prise d'initiatives.</p> <p>L'entreprise définit des objectifs individuels et collectifs en lien avec sa stratégie RSE.</p> <p>L'entreprise pilote ses résultats au moyen d'un tableau de bord spécifique aux indicateurs RSE.</p> <p>Le comité de suivi du déploiement de la politique RSE fait participer à la revue périodique des résultats, l'ensemble des services de l'entreprise porteurs des différents enjeux RSE.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a identifié les personnes relais de la stratégie RSE au sein de ses différents services, en fonction de leur appétence pour le sujet.</p> <p>Des formations spécifiques sont délivrées aux personnels concernés par les enjeux RSE sectoriels (<i>ceux du label</i>) prioritaires.</p> <p>Les collaborateurs mis en responsabilité du déploiement de la politique RSE participent régulièrement à des sessions de partage d'informations sectorielles ou non (séminaires, conférences...) sur la RSE.</p> <p>L'entreprise laisse le soin aux équipes de définir elles-mêmes leurs objectifs collectifs en lien avec la stratégie RSE.</p>

<p>sur la stratégie RSE de l'entreprise, puis informations régulières (a minima annuelles) sur les avancées dans la politique DD</p>	<p>L'entreprise valorise dans ses communications internes les résultats et les initiatives individuelles et collectives en matière de RSE. La communication externe fait état des résultats de l'entreprise sur ses engagements RSE (a minima sur les enjeux fondamentaux du label).</p> <p>L'entreprise sollicite l'avis (a minima annuel) de ses salariés sur la démarche RSE et les résultats obtenus.</p>	<p>Le pilotage de la démarche (déploiement, contrôle, amélioration) est intégré au système de management de l'entreprise.</p> <p>L'entreprise a développé des systèmes de rémunération (partie variable et périphériques) qui prennent en compte des indicateurs RSE en lien avec la stratégie d'entreprise.</p> <p>L'entreprise rend compte de sa démarche auprès des parties prenantes dans le cadre d'un reporting extra-financier (intégré ou non dans le rapport annuel).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entreprise appuie son reporting sur des standards de référence au niveau national ou international (exemple : GRI – Global Reporting Initiative, Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017) et en adopte les principes (critères de qualité de l'information, principe comply or explain).</li> </ul>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <p>Tout document écrit permettant de prouver l'existence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une instance de pilotage de la politique RSE</li> <li>- Un plan d'actions RSE, les indicateurs et objectifs associés</li> <li>- Un suivi de l'atteinte ou non des objectifs RSE</li> <li>- Une évaluation de la démarche RSE</li> <li>- Une formation des salariés en charge du déploiement de la politique RSE à l'ISO 26000</li> <li>- Un plan de formation RSE et contenu des modules de formation en lien avec la RSE</li> <li>- Une communication interne et/ou externe sur les résultats du déploiement du plan d'actions RSE</li> <li>- La prise en compte des avis des salariés sur la qualité du déploiement de la politique RSE</li> <li>- De primes variables individuelles et/ou collectives intégrant des objectifs RSE</li> <li>- Un reporting RSE</li> <li>- Une évaluation de la démarche RSE auprès d'un panel de parties prenantes</li> <li>- Etc.</li> </ul>		
<p><u>Correspondance AISE Référentiel RSE :</u>  <i>KIR1 - SUSTAINABILITY VISION &amp; GOVERNANCE STRUCTURE</i>  <i>KIR5 - PERFORMANCE MANAGEMENT</i>  <i>KIR6 - EXTERNAL REPORTING</i></p>		
<p><u>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</u>  <u>Correspondance avec les CSP suivants : (*Essential CSPs)</u>  <i>CSP A: Raw material selection, including safety evaluation of raw materials*</i>  <i>CSP E: Occupational health and safety*</i>  <i>CSP F: Manufacturing Environmental Management System*</i>  <i>CSP G: Distribution safety evaluation</i>  <i>CSP H: Product recall system*</i>  <i>CSP I: Finished product safety evaluation*</i>  <i>CSP J: Consumer and user information</i></p>		

<p><b>J1 04-Secteur (QC ISO 26000 Droits Humains)</b>  <b>Identifier les situations présentant un risque pour les droits de l'Homme dans la chaîne de valeur</b></p> <p>Les droits de l'Homme sont les droits fondamentaux auxquels tous les êtres humains ont droit. A savoir d'une part des droits civils et politiques et des droits comme le droit à la vie et à la liberté, l'égalité face à la loi et la liberté d'expression et d'autre part des droits économiques, sociaux et culturels et des droits comme le droit au travail, le droit à la nourriture, le droit au meilleur niveau de santé possible, le droit à l'éducation et le droit à la sécurité sociale. Identifier les situations présentant un risque pour les droits de l'Homme dans la chaîne de valeur de l'entreprise y compris dans sa sphère d'influence est une obligation morale et légale incombant à toute entreprise quel que soit le pays où elle exerce ses activités ou son influence.</p>		<p><i>Correspondances ISO 26000 :</i></p> <p>§6.3.4 Droits de l'Homme/DA2 Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme</p> <p>§6.3.5 Droits de l'Homme/DA3 Prévention de la complicité</p> <p>§6.3.7 Droits de l'Homme/DA5 Discrimination et groupes vulnérables</p> <p>§7.3.3 Sphère d'influence d'une organisation</p>
Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a mené une analyse de ses activités et a identifié, en interne et dans sa chaîne de valeur, les situations qui peuvent présenter un risque d'atteinte aux droits humains.</p> <p>Elle sensibilise ses collaborateurs aux risques identifiés et à la détection des situations de risques et sur la nécessité de leur signalement.</p> <p>Elle a désigné un ou plusieurs référents capables d'émettre un avis sur les situations.</p> <p>L'entreprise a mis en place un processus interne de signalement des atteintes aux DH, permettant la confidentialité et la sécurité des témoins.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a développé un support d'information spécifique sur les risques d'atteinte aux DH dans le cadre de ses activités, à l'attention de ses collaborateurs.</p> <p>L'entreprise sensibilise ses fournisseurs et sous-traitants et les questionne systématiquement sur leur démarche en matière de respect des DH.</p> <p>Des formations spécifiques sont proposées aux acheteurs, juristes et responsables des RH.</p> <p>L'entreprise a officiellement désigné une cellule experte (comité d'éthique, etc. pouvant comporter des membres extérieurs à l'entreprise) capable d'évaluer des situations.</p> <p>L'entreprise répertorie toute situation d'atteinte aux DH dont elle a connaissance en lien avec ses activités, internes ou dans la chaîne de valeur, et les solutions mises en œuvre.</p> <p>L'entreprise a mis en place un dispositif librement accessible, permettant de collecter des plaintes internes et externes de façon</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise évalue la possibilité d'occurrence des situations de risque d'atteinte aux DH sur tous ses projets et avec tous ses partenaires d'affaire.</p> <p>Elle utilise un outil d'évaluation pour caractériser le risque pour les DH, qui croise plusieurs sources d'information (risque pays, activité, sous-traitance en cascade, informations fiscales et juridiques, controverse...).</p> <p>Aucun fournisseur, prestataire ou sous-traitant n'est répertorié sans avoir été soumis à cette analyse. Les critères de référencement ou le déréférencement (fournisseur, prestataire ou sous-traitant) tiennent clairement compte des risques relatifs aux DH.</p> <p>Des audits fournisseurs sont réalisés pour des fournisseurs sensibles ou identifiés comme étant à risque</p>

	confidentielle et sécurisée pour le plaignant	
<b>Documents justificatifs</b>		
<p>Tout document écrit permettant de prouver l'existence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un travail permettant d'identifier les situations dans la chaîne de valeur susceptibles de porter atteinte aux Droits de l'Homme</li> <li>- La rédaction et/ou l'adhésion à un organisme externe a signature de charte qui promeuvent les principes des Droits humains</li> <li>- Favoriser les droits humains notamment si ceux-ci ne sont pas couverts pas la législation du pays d'origine où l'entreprise exerce un impact de par sa chaîne de valeur ;</li> <li>- D'évaluation des fournisseurs sur le sujet par un organisme tiers indépendant ou par des auditeurs internes à l'entreprise</li> <li>- Rédaction de clauses contractuelles dans les contrats commerciaux</li> <li>- Règlement intérieur</li> <li>- Etc.</li> </ul>		
<p><i>Correspondance AISE Référentiel RSE :</i>  <i>HuRi2 - HUMAN RIGHTS DUE DILIGENCE</i>  <i>HuRi3 - REMEDIATION</i></p>		
<p><i>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</i>  <i>Aucune correspondance</i></p>		

05-Secteur (QC ISO 26000 Droits Humains)		Correspondances ISO 26000 :
<p><b>Adopter les dispositifs permettant de remédier aux situations présentant un risque avéré d'atteinte aux droits de l'Homme dans la chaîne de valeur</b></p> <p>A l'instar des États, les entreprises ont également le devoir et la responsabilité de respecter, de protéger et d'appliquer les droits de l'Homme, y compris dans leur sphère d'influence. Dans ces conditions, il est primordial qu'au-delà de l'identification des situations présentant un risque pour les droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur, l'entreprise y remédie en apportant des solutions dans la mesure de son influence et de ses compétences.</p>		<p>§6.3.3 Droits de l'Homme/DA4 Remédier aux atteintes aux droits de l'Homme</p> <p>§7.6 Améliorer la crédibilité en matière de responsabilité sociétale</p> <p>§7.7 Revoir et améliorer les actions et pratiques de l'organisation liées à la responsabilité sociétale</p>
Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise s'engage à respecter les DH. Cet engagement est affiché et connu de tous en interne et présent dans les documents de communication externe.</p> <p>L'entreprise demande à ses collaborateurs de signer cet engagement.</p> <p>L'entreprise procède a minima à un examen annuel de ses pratiques au regard de ses engagements et adopte les actions correctives le cas échéant, qu'elle répertorie dans un registre et communique à ses collaborateurs.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a adopté une politique en matière de DH (autonome ou intégrée) qu'elle communique dans sa chaîne de valeur et qu'elle rend facilement accessible par tous</p> <p>L'entreprise demande à ses prestataires (fournisseurs et sous-traitants) de signer un engagement général de respect des DH.</p> <p>L'entreprise est en capacité de se référer à une expertise interne et/ou externe pour accompagner sa prise de décision lorsqu'elle doit adopter des actions correctives.</p> <p>Le processus de traitement interne des signalements est écrit et disponible en accès libre, tant par l'interne que par l'externe.</p> <p>Les situations avérées impliquant les PP de la chaîne de valeur font l'objet d'une étude de pistes d'amélioration avec la PP concernée.</p> <p>L'entreprise dispose d'indicateurs clés et communique annuellement un bilan de ses résultats en matière de DH à ses parties prenantes.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a formalisé ses attendus en termes de DH dans un Code de conduite à l'attention des collaborateurs et des parties prenantes potentiellement concernées par les situations à risque identifiées.</p> <p>Elle procède à des vérifications des engagements de ses parties prenantes (internes et externes) par des audits.</p> <p>Les mécanismes en place de déréférencement intègrent le respect des DH.</p> <p>L'ensemble du processus de traitement interne des signalements répond aux 8 critères d'efficacité des mécanismes de traitement des plaintes relatives aux DH selon les Principes directeurs de l'ONU applicables*.</p> <p>* « <i>Guiding Principles on Business and Human Rights – Implementing the United Nations “Protect, Respect and Remedy” Framework – 2011</i> » « <i>Assessing the effectiveness of company grievance mechanisms – CSR Europe's – 2013</i> »</p>

### Documents justificatifs

Tout document écrit permettant de prouver l'existence de :

- Un travail permettant de prévenir ou remédier les situations dans la chaîne de valeur susceptibles de porter atteinte aux Droits de l'Homme
- La rédaction et/ou l'adhésion à un organisme externe, la signature de charte qui promeuvent les principes des Droits humains
- Favoriser les droits humains notamment si ceux-ci ne sont pas couverts par la législation du pays d'origine où l'entreprise exerce un impact de par sa chaîne de valeur ;
- D'évaluation des fournisseurs sur le sujet par un organisme tiers indépendant ou par des auditeurs internes à l'entreprise
- Rédaction de clauses contractuelles dans les contrats commerciaux
- Etc.

Correspondance AISE Référentiel RSE :

HuRi1 - HUMAN RIGHTS POLICY STATEMENT

HuRi3 - REMEDIATION

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

Aucune correspondance



06-Secteur (QC ISO 26000 Loyauté des Pratiques)		
<p>Identifier les situations présentant un risque en matière de loyauté des pratiques des affaires et développer un dispositif de prévention des risques de corruption et de concurrence déloyale grâce notamment à une sensibilisation et/ou formation des salariés ayant un pouvoir décisionnaire ou d'influence</p> <p>Pour sa réputation, son image et pour celle de la profession, il est important que l'entreprise valorise des pratiques commerciales éthiques et un comportement loyal vis-à-vis de ses concurrents. La connaissance a priori par l'entreprise des situations à risque qu'elle est susceptible de rencontrer dans le cadre de ses activités peut lui permettre de cibler les pratiques les plus pertinentes en matière de prévention.</p>		<p><u>Correspondances ISO 26000 :</u></p> <p>§6.6.3 Loyauté des pratiques / Lutte contre la corruption</p> <p>§6.6.5 Loyauté des pratiques / Concurrence loyale</p> <p>§7.6 Améliorer la crédibilité en matière de responsabilité sociétale</p>
Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a identifié ses risques en lien avec la loyauté des pratiques des affaires.</p> <p>L'entreprise a formalisé un plan d'actions de management des risques dans l'entreprise.</p> <p>L'entreprise mène des actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés disposant d'un pouvoir décisionnaire ou d'influence sur des sujets en lien avec les conflits d'intérêts et la corruption.</p> <p>Absence de condamnation judiciaire sur les 36 derniers mois impliquant un membre de l'entreprise suite à une situation de corruption ou de conflits d'intérêt.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a rédigé une charte déontologique de bonnes pratiques des affaires.</p> <p>Elle forme à la charte les personnes les plus directement concernées.</p> <p>Elle diffuse la charte aux partenaires d'affaire.</p> <p>L'entreprise professionnalise des auditeurs internes sur les sujets de « risk compliance » en matière de loyauté des pratiques.</p> <p>L'entreprise a mis en place un dispositif librement accessible, permettant la collecte de plaintes internes et externes – en lien avec la corruption ou les conflits d'intérêt – de façon confidentielle et sécurisée pour le plaignant.</p> <p>Elle répertorie toute situation en lien avec ses activités dont elle a connaissance, internes ou dans la chaîne de valeur, et les solutions mises en œuvre.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise réalise des audits à blanc selon une fréquence <i>a minima</i> annuelle</p>

### Documents justificatifs

Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'un travail autour de :

- Actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés en faveur de la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts.
- Charte interne
- Audit blanc et résultats associés
- Certification par un organisme tiers indépendant
- Etc.

Correspondance AISE Référentiel RSE :

FOP2 - ANTI-CORRUPTION & BRIBERY

FOP3 - FAIR COMPETITION

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

Aucune correspondance

<b>07-Secteur (QC ISO 26000 Loyauté des Pratiques)</b> <b>Mettre en œuvre une politique et des pratiques qui promeuvent le respect des droits de propriété</b>		
<p>Le respect des droits de propriété intellectuelle et industrielle associés à certains brevets détenus par des personnes morales ou physiques est essentiel afin de maintenir une crédibilité et une confiance vis-à-vis du marché et de ses parties prenantes, d'où la nécessité pour l'entreprise de mettre en œuvre une politique et des pratiques qui promeuvent le respect des droits de propriété.</p>		<p><i>Correspondances ISO 26000 :</i></p> <p><i>§6.6.7 Loyauté des pratiques / Respect des droits de propriété</i></p>
Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a identifié ses risques d'atteintes aux droits de la propriété.</p> <p>Elle a formalisé un plan d'actions de management des risques dans l'entreprise.</p> <p>L'entreprise mène des actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés sur les sujets afférents au droit de la propriété.</p> <p>Absence de condamnation prononcée par la CNIL ou le tribunal compétent pour atteintes aux droits de la propriété sur les 36 derniers mois.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a rédigé une charte déontologique du respect des droits de propriété, disponible en accès libre.</p> <p>L'entreprise professionnalise des auditeurs internes sur les sujets de « risk compliance » en matière de droits de propriété.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise réalise des audits à blanc selon une fréquence <i>a minima</i> annuelle.</p> <p>Les processus de l'entreprise prévoient le désengagement de toute activité qui violent les droits de propriété, sont susceptibles de contrefaçon et/ou de piraterie.</p>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <p>Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'un travail autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés en faveur du respect des droits de propriété</li> <li>- Charte interne d'entreprise</li> <li>- Processus déployé en interne</li> <li>- Formation d'un référent interne sur le sujet</li> <li>- Etc.</li> </ul>		
<p><i>Correspondance AISE Référentiel RSE :</i>  <i>FOP6 - RESPECT FOR PROPERTY RIGHTS</i></p>		
<p><i>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</i>  <i>Aucune correspondance</i></p>		

**DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE**

**J1 08-Produits (QC ISO 26000 Relations et conditions de travail)**

**Gérer les aspects de santé et sécurité au travail (S&ST) au travers d'un système de management couvrant les salariés et toute personne intervenant dans l'entreprise**

Les salariés sont la force de l'entreprise. Le maintien de leur intégrité physique et mentale constitue une des conditions de succès pour l'entreprise.  
L'impact social et financier des accidents de travail et arrêts maladie est élevé à la fois pour l'entreprise mais aussi pour la société. Il est donc important pour une entreprise engagée dans une démarche de responsabilité sociétale de mettre en œuvre les actions nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de ses salariés mais aussi celles des salariés des entreprises intervenant sur ses sites. En traitant avec rigueur et efficacité la sécurité de ses intervenants extérieurs, l'entreprise témoigne d'un engagement responsable et contribue à promouvoir les pratiques vertueuses qu'elle porte.

*Correspondances ISO 26000 :*  
*§6.4.6 Relations et conditions de travail / Santé et sécurité au travail*

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a identifié les risques S&amp;ST et agit sur ceux-ci en travaillant notamment de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de tous les acteurs internes de la S&amp;ST : CHSCT, médecin du travail, infirmière, SST</li> <li>- Révision annuelle du DUERP auquel sont intégrés les risques à effet différés (troubles musculosquelettiques, risques psycho-sociaux, risques cancérogènes)</li> <li>- Renforcement des EPI</li> </ul> <p>L'entreprise mène des actions de prévention et/ou de sensibilisation régulières des salariés sur des sujets en lien avec la santé et sécurité au travail.</p> <p>Elle met en place un plan d'action visant à réduire ses TF/TG.</p> <p>Elle respecte ses obligations en lien avec la médecine du travail.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>Les salariés sont formés et régulièrement associés à la démarche d'analyse des risques et mis à contribution dans le cadre des réflexions pour l'amélioration des conditions de production.</p> <p>Des visites périodiques du/des sites de l'entreprise sont organisées pour les intervenants extérieurs. Ces derniers sont formés aux exigences du plan de prévention et disposent des habilitations nécessaires.</p> <p>Les résultats montrent une tendance à l'amélioration des TF/TG.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise dispose d'un système de management de la S&amp;ST ou QSE / HSE certifié par un organisme tiers</p> <p>L'entreprise déploie une démarche de sensibilisation sur la S&amp;ST à l'attention de ses sous-traitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les connaissances des intervenants extérieurs sont évaluées régulièrement.</li> </ul>

### Documents justificatifs

- Extraits de la base de données économiques et sociales (BDES)
- PV CHSCT sur les 12 derniers mois
- Bilan de la médecine du travail
- DUERP
- Obtention de certification en lien avec le management de la dimension S&ST
- Exemples d'arbre des causes d'accidents de travail survenu dans l'entreprise
- Indicateurs de suivi
- Actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés en faveur de la santé & sécurité au travail
- Etc.

Correspondance AISE Référentiel RSE :

*RLB4 - DECENT WORK - Social protection and social dialogue*

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

Correspondance avec les CSP suivants : (\*Essential CSPs)

CSP A: Raw material selection, including safety evaluation of raw materials\*

CSP E: Occupational health and safety\*

CSP I: Finished product safety evaluation\*

CSP J: Consumer and user information

**J1 09-Produits (QC ISO 26000 Environnement)**

**Identifier et évaluer les sources de pollution (émissions, effluents, déchets) directes et indirectes et engager en conséquence une démarche de prévention et de traitement**

Toute activité industrielle génère des déchets liquides, gazeux ou solides (déchets non dangereux dont emballages non souillés et déchets dangereux...). Connaître ses flux de déchets, les maîtriser et s'assurer de leur gestion appropriée permet de limiter leur impact environnemental. Une gestion responsable des déchets cherche en premier lieu à éviter de produire ces déchets, puis à recycler et valoriser au maximum les déchets produits sur le site, de préférence dans un circuit court.

Un site peut être à l'origine d'impact sur les eaux superficielles ou souterraines du fait de rejets délibérés ou accidentels. Les sites de production de béton génèrent des eaux industrielles en quantité significative (eau de process, eau de lavage...). En menant des actions de prévention, l'entreprise protège la ressource en eau, maintient le site propre et améliore son image auprès des parties prenantes.

Correspondances ISO 26000 :

§6.5.3 L'environnement /  
Prévention de la pollution

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a identifié et évalué les dangers et nuisances des rejets provenant de l'ensemble des sources quelle détient ou qu'elle contrôle. Ceci inclus les émissions gazeuses et sonores, les effluents et les déchets sous toute forme.</p> <p>L'entreprise a défini son plan de prévention en fonction de l'analyse environnementale réalisée.</p> <p>Des actions correctives efficaces sont mises en œuvre en cas de non-conformité.</p> <p>Tous les déchets produits par le site font l'objet d'un suivi. Ils sont triés et éliminés selon des filières autorisées.</p> <p>L'entreprise met en œuvre des actions permettant la réduction globale de ses rejets.</p> <p>Un référent environnement est en charge de déployer la politique de l'entreprise en matière de protection des milieux naturels.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a défini des objectifs de court terme de réduction, de valorisation (réutilisation, recyclage) ou de traitement de ses rejets, différenciés selon leur nature (solides, liquides, gazeux) et un plan d'actions « déchets » associé. L'efficacité des actions est évaluée régulièrement.</p> <p>Elle a intégré en conséquence, un suivi au niveau du cahier des charges des entreprises traitant les rejets.</p> <p>En cohérence avec les objectifs définis, les moyens permettant une bonne gestion des déchets sont en place sur le(s) site(s) (containers spécifiques, affichage clair des modalités de tri, zone de tri propre...).</p> <p>Le personnel et les entreprises extérieures sont informés / formés aux modalités de tri et appliquent les consignes.</p> <p>Le personnel est préparé à faire face à des situations d'urgence (formations, causeries, exercices de mise en situation...). Des actions spécifiques sont menées en</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a identifié les sources indirectes* de pollution et de déchets en lien avec ses activités. Elle sensibilise ses fournisseurs et clients aux dangers et nuisances associés et participe à la mise en place de programmes de prévention des pollutions et de réduction des déchets chez certains de ses fournisseurs et/ou clients.</p> <p>L'entreprise rend compte périodiquement à ses parties prenantes, de ses initiatives de réduction, de valorisation ou de traitement de ses émissions, effluents et déchets émis au cours d'une période définie.</p> <p>Une validation des chiffres est réalisée par un tiers indépendant.</p> <p>Elle favorise la valorisation de déchets, notamment par leur réutilisation.</p> <p>Les chiffres montrent une progression des résultats cohérents avec les données du secteur sur plusieurs années consécutives (au moins 3).</p>

	<p>fonction de la situation locale (réserve d'eau potabilisable, bassin d'écrêtage des crues, réserve piscicole, lagunage naturel, etc.)</p>	<p>Les enjeux sont réévalués régulièrement</p> <p>- * Les sources indirectes de pollution s'entendent comme celles attribuables aux étapes du cycle de vie du produit, nécessaires à la l'activité, hors phase de production : de la production des matières premières à la mise au rebus, en passant par l'utilisation et le transport.</p>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- documents/registres illustrant la connaissance de l'entreprise de ses rejets, leur suivi et les actions mises en place pour les réduire</li> <li>- Plan de prévention des risques</li> <li>- Résultats d'exercices de mises en situation d'urgence</li> <li>- Consignes et signalétique de tri sur site</li> <li>- Autorisations des installations à qui sont adressées les déchets</li> <li>- Fiche de poste référent environnement</li> <li>- Plan d'actions « déchets » et objectifs par typologie de déchets</li> <li>- Actions de sensibilisation</li> <li>- Suivi de la qualité des rejets</li> <li>- Résultats en matière de réduction et valorisation</li> <li>- Procédure de gestion des non-conformités</li> <li>- Plan de stockage des produits dangereux</li> <li>- Justificatif de formation/sensibilisation</li> </ul>		
<p><u>Correspondance AISE Référentiel RSE :</u></p>		
<p><u>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</u></p> <p><u>Correspondance avec les CSP suivants : (*Essential CSPs)</u></p> <p><u>CSP A: Raw material selection, including safety evaluation of raw materials*</u></p> <p><u>CSP B: Raw Material Supplier Selection</u></p> <p><u>CSP C: Packaging design and selection</u></p> <p><u>CSP D: Resource use</u></p> <p><u>CSP F: Manufacturing Environmental Management System*</u></p> <p><u>CSP G: Distribution safety evaluation</u></p> <p><u>CSP I: Finished product safety evaluation*</u></p> <p><u>CSP K: Product performance and product review</u></p>		

**J3 10-Produits (QC ISO 26000 Environnement)**

Identifier dans la chaîne de valeur les réductions de consommation d'énergie et de matières premières (concentration, optimisation des packagings...) et/ou les substitutions par des sources d'énergie et matières premières plus durables (économiques, respectant l'environnement et les droits de l'Homme)

Les produits détergents, d'entretien et de maintenance industrielle utilisent des matières premières d'origine fossile non renouvelables qu'il convient d'économiser ainsi que des substances potentiellement nocives pour les organismes vivants dont il convient de réduire l'usage autant que possible. L'ensemble des consommations nécessaires à la fabrication des produits (matières et énergie) contribue par ailleurs à l'émission de GES.

En menant des actions de réduction de ses consommations, l'entreprise diminue son impact sur la ressource et réalise des économies qu'elle peut répercuter au bénéfice de ses parties prenantes. En menant des actions de substitution de certaines de ses consommations par l'adoption de solutions dont le bilan écologique est plus favorable, l'entreprise s'inscrit dans une démarche vertueuse de développement durable lui permettant notamment de mieux gérer son impact environnemental global résiduel (impact restant suite aux efforts de réduction).

Correspondances ISO 26000 :

§6.5.4 L'environnement / Utilisation durable des ressources

§6.5.5 L'environnement / Atténuation des changements climatiques et adaptation

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a identifié les principaux postes de consommation directe d'énergie et de matières premières dans ses processus de fabrication.</p> <p>Elle met en œuvre des solutions visant à réduire ou rationaliser ses consommations énergétiques (meilleure efficacité énergétique).</p> <p>Elle a également optimisé ses process afin de diminuer les pertes matière liées à la fabrication et aux emballages.</p> <p>L'entreprise n'effectue aucun prélèvement d'eau dans des zones protégées ou sensibles.</p> <p>L'entreprise est en capacité de démontrer l'utilisation de matières premières d'origine renouvelable.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise intègre une réflexion sur le cycle de vie dans la conception de tous ses produits et a identifié sur toute la chaîne de valeur, les étapes les plus impactantes en matière de consommation d'énergie et de matières.</p> <p>L'entreprise a adopté en conséquence un plan de réduction de ses consommations directes et indirectes d'énergies et de matières.</p> <p>Par ses efforts proactifs, l'entreprise a sensiblement amélioré son efficacité énergétique globale (consommation ramenée à un périmètre constant : par unité produit par exemple) via l'amélioration technologique de ses procédés et autres initiatives relatives à l'économie d'énergie. Elle suit l'évolution de ses consommations par type d'énergie et par quantité de produits finis.</p> <p>Les efforts de R&amp;D menés ont également permis de diminuer les</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a réalisé des ACV normalisées de ses produits.</p> <p>L'entreprise applique de façon systématique, le principe "Eviter, Réduire, Compenser" à ses consommations d'énergies. Elle privilégie les sources d'énergies renouvelables dans ses approvisionnements et compense les émissions de GES liées à ses consommations d'énergie.</p> <p>L'entreprise s'est engagée dans une stratégie globale de réduction de l'empreinte écologique de ses produits, emballages compris, en complétant notamment son action de réduction des consommations par des actions de substitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recours croissant aux énergies renouvelables ;</li> <li>- Part croissante de produits biosourcés au bilan environnemental positif (non compétiteurs de produits alimentaires ou stresser l'environnemental) ;</li> <li>- Part croissante de matières recyclées ;</li> </ul>



	<p>quantités de matières premières utilisées pour la fabrication des produits (optimisation des ressources) à efficacité et innocuité constante.</p> <p>L'entreprise s'est engagée dans une stratégie proactive de substitution des matières premières les plus impactantes pour la santé et l'environnement (CMR, vPvB...).</p> <p>L'entreprise propose des emballages 100% recyclables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de biodégradabilité croissante des produits ;</li> <li>- Etc.</li> <li>-</li> </ul>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats d'audits énergétiques / matière</li> <li>- Résultats d'ACV</li> <li>- Bilan GES</li> <li>- Relevés des consommations</li> </ul>		
<p><u>Correspondance AISE Référentiel RSE :</u></p>		
<p><u>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</u></p> <p><u>Correspondance avec les CSP suivants : (*Essential CSPs)</u></p> <p><u>CSP A: Raw material selection, including safety evaluation of raw materials*</u></p> <p><u>CSP B: Raw Material Supplier Selection</u></p> <p><u>CSP C: Packaging design and selection</u></p> <p><u>CSP D: Resource use</u></p> <p><u>CSP F: Manufacturing Environmental Management System*</u></p> <p><u>CSP G: Distribution safety evaluation</u></p> <p><u>CSP K: Product performance and product review</u></p>		

**J1 11-Produits (QC ISO 26000 Consommateurs Clients)**

Développer une relation responsable avec les clients et les utilisateurs de ses produits par la mise à disposition de produits, emballages ou modes d'utilisation (dosages automatiques, utilisation sans contact...) qui contribuent à la protection de la santé et la sécurité des utilisateurs et par l'intégration d'une démarche d'innovation responsable (bénéfice environnemental et/ou social et/ou économique de l'innovation)

La protection de la santé et la sécurité des utilisateurs impliquent la fourniture de produits et services sûrs ne présentant aucun risque inacceptable de dommage dans des conditions normales ou prévisibles d'usage. Il convient donc que l'entreprise responsable conduise les actions nécessaires à la mise en œuvre de ses produits en toute sécurité. Répondre à cet objectif tout en apportant des réponses performantes aux défis environnementaux et sociaux qui sont posés au secteur par le développement et la promotion de produits et solutions technologiques innovantes, permettra à l'entreprise de jouer pleinement son rôle d'acteur industriel responsable du nettoyage durable.

*Correspondances ISO 26000 :*

§6.7.4 Consommateurs / Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs  
 §6.7.5 Consommateurs / Consommation durable

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a formulé les risques liés l'utilisation de ses produits.</p> <p>Elle en informe l'utilisateur et fournit à tout acquéreur les instructions suffisantes et nécessaires pour une utilisation (et le stockage) des produits en toute sécurité (de l'utilisateur et des personnes tierces).</p> <p>L'entreprise sensibilise ses salariés aux impacts sanitaires de ses produits.</p> <p>Les enjeux et principes de l'éco-socio-conception sont partagés avec l'ensemble des collaborateurs dont la mission touche à la conception ou à l'innovation.</p> <p>L'entreprise valorise des produits et des solutions qui apportent, par rapport à une version de référence, un bénéfice environnemental et/ou social (confort, santé, sécurité) et/ou économique. Elle a engagé au moins une amélioration qui concerne l'innocuité des produits et/ou la sécurité d'utilisation (formulations, emballages, modes d'utilisation).</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>Les processus d'innovation et de conception produit de l'entreprise intègrent systématiquement les impacts sociaux, sanitaires et environnementaux identifiés.</p> <p>L'entreprise s'est engagée dans une stratégie proactive d'amélioration de ses produits par la substitution des matières premières les plus impactantes pour la santé (CMR, vPvB...). Elle dispose d'un budget associé.</p> <p>L'entreprise a également engagé plusieurs améliorations qui concernent la sécurité d'utilisation (formulations, emballages, modes d'utilisation) et/ou le bilan sociétal (rapport bénéfice environnemental et social versus coût/performance) de ses produits.</p> <p>L'entreprise a formé ses équipes de vente à la vente de ces produits. Elle développe une approche de conseil auprès des clients pour proposer systématiquement une option éco et/ou socio-conçue.</p> <p>La veille réalisée est exploitée et L'entreprise dédie des ressources</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>Une politique de R&amp;D est conduite par l'entreprise (recherche interne, partenariat de recherche, participation à des thèses, programmes collaboratifs, etc.).</p> <p>L'entreprise implique les consommateurs dans le développement produit.</p> <p>L'entreprise mène ou participe à des programmes de recherche. Elle contribue aux échanges et travaux de la profession en matière d'innovation</p> <p>L'entreprise dépose des brevets et/ou les produits ou solutions proposés font l'objet d'une reconnaissance (articles, prix...). L'entreprise évalue systématiquement la faisabilité économique de diffusion de ses innovations à des conditions économiques raisonnables (accessibilité des brevets).</p> <p>- L'entreprise intègre la notion de coût global dans son approche de développement produits, qui s'appuie sur des</p>

L'entreprise réalise une veille technologique.	(moyens humains et financiers) à la réalisation d'études pour l'innovation	analyses de cycle de vie du produit.
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'études d'impacts environnementaux et sanitaires des produits</li> <li>- Certificats de conformité produit</li> <li>- Exemple de contrôle de production en usine</li> <li>- Supports de sensibilisation interne</li> <li>- Notices d'information produit</li> <li>- FDS</li> <li>- Compte rendu de veille ;</li> <li>- Actions de promotions</li> <li>- Organigramme</li> <li>- Rapports de recherche.</li> <li>- Crédit Impôt Recherche</li> <li>- Brevets déposés</li> </ul> <p><u>Correspondance AISE Référentiel RSE :</u></p> <p><u>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</u></p> <p><u>Correspondance avec les CSP suivants : (*Essential CSPs)</u></p> <p><u>CSP A: Raw material selection, including safety evaluation of raw materials*</u></p> <p><u>CSP B: Raw Material Supplier Selection</u></p> <p><u>CSP C: Packaging design and selection</u></p> <p><u>CSP I: Finished product safety evaluation*</u></p>		

**PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE**

<p><b>J1 12- Consommation (QC ISO 26000 Consommateurs clients)</b></p> <p>Développer une relation responsable avec les clients et les utilisateurs de ses produits grâce à une information transparente, compréhensible et facilement accessible, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la composition des produits</li> <li>- sur leur mode d'emploi</li> <li>- sur les impacts environnementaux et/ou sociaux et/ou économiques de son choix de produit</li> </ul> <p>Pour entretenir la confiance de ses clients / consommateurs, une entreprise doit fournir une information fiable et transparente sur les caractéristiques et performances environnementales et sanitaires de ses produits. L'entreprise doit donc être en mesure de justifier ses déclarations et allégations environnementales et sanitaires. Une relation responsable doit également conduire l'entreprise à sensibiliser ses clients / consommateurs aux enjeux du développement durable pour lui permettre de comprendre l'impact de son choix de produit sur les aspects environnementaux et/ou sociaux et/ou économiques. D'une façon générale, la qualité de l'information client joue un rôle déterminant dans l'acte d'achat. Il s'agit donc d'un enjeu stratégique pour la compétitivité de l'entreprise. Les pratiques responsables d'information et de communication de l'entreprise contribuent à la crédibilité de l'ensemble de la filière.</p>			<p><i>Correspondances ISO 26000 :</i></p> <p>§6.7.3 Consommateurs / Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats</p> <p>§6.7.9 Consommateurs / DA7 Éducation et sensibilisation</p> <p>§7.3.3 Sphère d'influence d'une organisation</p> <p>§7.5 Communiquer sur la responsabilité sociétale</p> <p>§7.6 Améliorer la crédibilité en matière de responsabilité sociétale</p>		
<p><b>Engagement</b></p> <p>L'entreprise a évalué l'impact environnemental et sanitaire de ses produits et dispose de la documentation appropriée relative à ces impacts.</p> <p>Elle rend disponible ces informations à tout acquéreur, ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la composition de ses produits ;</li> <li>- l'usage prévu ;</li> <li>- la performance du produit pour ces usages ;</li> </ul> <p>L'entreprise garantit la fiabilité des informations fournies par l'analyses périodiques de la qualité de ses produits, réalisée à partir de méthodes d'essai normalisées.</p> <p>L'entreprise fournit systématiquement à ses acquéreurs les bonnes pratiques d'utilisation et de mise au rebus des résidus et emballages.</p>	<p><b>Consolidation</b></p> <p>Degré de maturité Engagement ET</p> <p>L'entreprise met à disposition des utilisateurs un service d'information et communique systématiquement les points de contact.</p> <p>L'entreprise réalise un suivi des demandes d'information et du taux de réponse.</p> <p>L'entreprise adopte les recommandations de la profession en matière de communication de consignes d'utilisation, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des consignes d'usage pour un lavage durable (Pictogrammes Washright° / Je lave à 30°...)</li> <li>- des consignes d'usage en sécurité (pictogrammes sécurité Cleanright, pictogrammes d'applications professionnelles AISE...)</li> </ul> <p>L'entreprise détaille dans ses communications, les raisons de ses choix stratégiques en matière de développement produit au regard</p>	<p><b>Excellence</b></p> <p>Documents justificatifs</p> <p>Degré de maturité Consolidation ET</p> <p>L'entreprise met en place un « panel consommateur » qu'elle associe à la conception de ses messages et informations à l'attention des utilisateurs des produits.</p> <p>Elle participe régulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à des programmes collectifs d'études et de recherche en vue d'améliorer l'information des consommateurs/clients sur les produits (composition, usages, modes d'emploi) ;</li> <li>- à des actions collectives pour promouvoir les meilleures pratiques de responsabilité sociétale de la filière ;</li> <li>- aux efforts initiés en la matière par la profession (exemple de la campagne AISE : Educating consumers to dose concentrated laundry detergents correctly <a href="http://www.aise.eu/preps">www.aise.eu/preps</a>).</li> </ul>			

<p>L'entreprise participe à des actions de communication sur les enjeux de développement durable du secteur et informe ses clients sur son engagement RSE. Elle fait preuve de pédagogie dans ses communications, notamment sur le label RSE.</p> <p>L'entreprise a mis en place un processus de vérification systématique des allégations environnementales de ses communications produit afin d'éviter tous risques de greenwashing*.</p> <p>Absence de condamnation pour publicité trompeuse ou non-respect des obligations relatives à l'information produit sur les 36 derniers mois.</p> <p>* <i>Guide Anti Greenwashing – ADEME 2012 – Petit guide d'auto-évaluation des messages de communication</i></p>	<p>des bénéfices qu'ils ont permis/permettent/ permettront d'apporter sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.</p> <p>Elle complète sa délivrance de consignes pour un lavage durable, par une information pédagogique à l'attention de ses clients sur le rôle que peut jouer l'utilisateur pour optimiser la contribution au développement durable du produit acquis (utilisation optimale des produits, dosages optimaux, etc.).</p> <p>La satisfaction des consommateurs/clients en matière d'information sur les produits est mesurée.</p> <p>L'entreprise procède <i>a minima</i> à une revue annuelle de ses pratiques d'information au regard de la satisfaction clients et adopte les actions correctives le cas échéant.</p>	<p>L'entreprise communique sur la satisfaction de ses clients pour ce qui concerne l'information sur les produits. Elle mesure leur satisfaction sur la démarche de sensibilisation aux enjeux de développement durable.</p> <p>L'entreprise procède <i>a minima</i> à une revue annuelle de ses pratiques d'information et de sensibilisation au regard de la satisfaction clients et adopte les actions correctives le cas échéant.</p>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'études d'impacts environnementaux et sanitaires des produits</li> <li>- Certificats de conformité produit</li> <li>- Exemple de contrôle de production en usine</li> <li>- Supports de sensibilisation interne</li> <li>- Notices d'information produit</li> <li>- FDS</li> </ul>		
<p><u>Correspondance AISE Référentiel RSE :</u> FOP4 - RESPONSIBLE SELLING</p>		
<p><u>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</u> Correspondance avec le CSP suivant : <u>CSP J: Consumer and user information</u> Correspondance indirecte avec les CSP suivants : <u>CSP K: Product performance and product review</u> <u>CSP L: Internal sustainability target setting</u></p>		

<b>13- Consommation (QC ISO 26000 Consommateurs clients)</b>		
<p><b>Mettre en place un dispositif de service après-vente, d'assistance et de résolution des réclamations et litiges, de rappel produits et de mesure de la satisfaction</b></p> <p>Un client insatisfait étant un client susceptible d'être perdu, la satisfaction des clients constitue la base d'une activité pérenne pour l'entreprise. Il convient donc que l'entreprise qui est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale mesure la satisfaction de ses clients et en fasse l'analyse. Le cas échéant, l'entreprise conduira des actions correctives et étudiera des pistes d'amélioration. Cette analyse peut conduire à des innovations et des opportunités.</p>		
<p><i>Correspondances ISO 26000 :</i></p> <p>§6.7.6 Consommateurs / Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs</p> <p>§7.6 Améliorer la crédibilité en matière de responsabilité sociétale</p>		
Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise met en œuvre une démarche qualité qui lui permet d'assurer la traçabilité de ses produits.</p> <p>Elle informe ses clients des moyens mis à sa disposition pour contacter le service clients et/ou le service après-vente.</p> <p>Les ressources dédiées à la satisfaction clients sont clairement identifiées dans l'entreprise.</p> <p>Un recueil des remarques clients est mis en place. L'entreprise mesure son taux de traitement de ces remarques et s'est fixé des objectifs</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise dispose d'indicateurs pour piloter sa démarche de satisfaction clients, dont le nombre d'incidents liés à la sécurité des clients et le taux d'insatisfaction.</p> <p>La satisfaction des clients est mesurée régulièrement (enquête de satisfaction).</p> <p>Un dispositif de gestion de crise est en place et permet d'organiser le rappel des produits.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a obtenu une reconnaissance de sa démarche qualité (de type ISO 9001)</p> <p>L'entreprise dispose de registres dans lesquels elle consigne les dysfonctionnements (incident, accident ou mauvais usage) relatifs au produit mais aussi à ses dispositifs d'information, de traçabilité et de gestion de crise. Les actions correctives engagées y sont également consignées.</p> <p>Les remarques des enquêtes de satisfaction sont analysées, prises en compte et des actions correctives mises en place</p>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus de SAV et réclamation et litiges en cours dans l'entreprise</li> <li>- Organigramme</li> <li>- Actions contentieuses en cours</li> <li>- Preuve d'un numéro vert (nombre d'appels /an) et Cahier des réclamations enregistrées sur les 36 derniers mois</li> <li>- Enquêtes de satisfaction et résultats ;</li> </ul> <p>Etc.</p>		
<p><i>Correspondance AISE Référentiel RSE :</i></p>		
<p><i>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</i></p>		
<p><i>Correspondance avec les CSP suivants : (*Essential CSPs)</i></p>		
<p><i>CSP H: Product recall system*</i></p>		

14-Consommation (QC ISO 26000 Consommateurs clients)		
Mettre en œuvre une politique et des pratiques qui promeuvent la protection des données et de la vie privée des consommateurs/clients		<u>Correspondances ISO 26000 :</u>
La protection des données et de la vie privée des consommateurs/clients destinée à sauvegarder les droits des consommateurs/clients en matière de vie privée, en limitant les types d'informations réunies et les méthodes d'obtention, d'utilisation et de protection de ces informations est essentiel pour maintenir une crédibilité et une confiance vis-à-vis du marché et de ses parties prenantes d'où la nécessité pour l'entreprise de mettre en œuvre une politique et des pratiques qui promeuvent la protection des données et de la vie privée des consommateurs/clients .		§6.7.7 <i>Consommateurs / Protection des données et de la vie privée des consommateurs</i>
Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a formalisé son engagement en matière de respect des données privées et le diffuse aux parties prenantes concernées.</p> <p>L'entreprise a réalisé un état des lieux des données qu'elle détient et a identifié les risques relatifs à leur protection. Elle a défini des mesures de prévention en conséquence.</p> <p>L'entreprise a désigné un délégué à la protection des données formé aux exigences du RGPD (Règlement général sur la protection des données).</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise met à disposition de chaque catégorie d'utilisateur, des procédures d'exploitation des données privatives à jour, dans un langage clair et adapté. La politique marketing est adaptée/mise à jour en conséquence (emailing, usage des cookies, ...)</p> <p>L'entreprise sensibilise régulièrement ses collaborateurs à la protection des données et de la vie privée des consommateurs/clients.</p> <p>Elle fait signer une clause de confidentialité aux personnes manipulant des données personnelles.</p> <p>L'entreprise réalise une revue périodique de ses procédures et procède aux adaptations nécessaires.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a rédigé une charte informatique contraignante (rappel des règles de protection des données, champ d'application, règles de sécurité, responsabilités/sanctions, etc.) et réalise des audits de sécurité périodiques.</p> <p>- L'entreprise vérifie les garanties de sécurité présentées par les prestataires de traitement de données et formalise contractuellement des obligations en la matière.</p>

### Documents justificatifs

- Déclarations CNIL
- Fiche de mission du délégué à la protection des données
- Programmes de formation/sensibilisation dispensés
- Participants aux formations/sensibilisations (feuille de présence)
- Note interne associée à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- Charte interne
- Mentions légales (site internet, document écrit interne ou vis-à-vis de l'externe, etc.)
- Analyse d'impact relative à la transmission des données (description et finalité des traitements, évaluation de la nécessité et de la proportionnalité, appréciation des risques, mesures envisagées pour traiter ces risques et se conformer au RGPD)
- Exemples de procédures d'exploitation des données privées
- Engagement de confidentialité
- Compte-rendu d'audit
- Politique de sécurité des systèmes d'information du prestataire
- Contrat définissant l'objet, la durée, la finalité du traitement et les obligations des parties
- Condamnation CNIL
- Etc.

Correspondance AISE Référentiel RSE :

*FOP4 - RESPONSIBLE SELLING*

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

*Aucune correspondance*



**UNE FILIERE DURABLE**

**J1 15-Filière (QC ISO 26000 Gouvernance)**  
**Identifier les parties prenantes prioritaires de l'entreprise et dialoguer avec elles de manière structurée en vue d'identifier leurs attentes et de les prendre en compte de façon bénéfique pour chacune des parties (dans une optique gagnant-gagnant)**

*Correspondances ISO 26000 :*  
 §6.2. Gouvernance de l'organisation  
 DA2 : Relation avec les parties prenantes  
 §7.3.4 Établir des priorités pour aborder des domaines d'action  
 §7.6 Améliorer la crédibilité en matière de responsabilité sociétale

Bien identifier ses parties prenantes et dialoguer avec elles est essentiel pour aborder la responsabilité sociétale de l'entreprise. La prise en compte des intérêts des parties prenantes est en effet un principe fondamental de la RS. Comprendre les attentes de ses parties prenantes est donc indispensable à l'entreprise pour mener des actions cohérentes avec ces attentes. Le dialogue engagé peut également être source de progrès et d'opportunités.

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a réalisé une cartographie de ses parties prenantes et dispose d'une connaissance de tout ou partie de leurs attentes.</p> <p>Elle a identifié les modes de communication, la fréquence et la nature (thématiques) des échanges les plus adaptés à chacune des catégories de parties prenantes.</p> <p>Elle a identifié ses parties prenantes prioritaires dans l'optique d'établir un dialogue et l'a engagé avec quelques-unes d'entre elles.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a consulté ses parties prenantes sur leurs attentes pour s'assurer de leur cohérence avec la connaissance qu'elle en avait initialement et pour les prioriser.</p> <p>L'entreprise les a intégrées dans sa stratégie dans une dynamique réciproque « gagnant-gagnant ».</p> <p>Elle a engagé un dialogue structuré avec une majorité de ses parties prenantes prioritaires.</p> <p>L'exploitation de ce dialogue donne lieu à une(des) action(s) de l'entreprise permettant de répondre en tout ou partie aux attentes identifiées des parties prenantes prioritaires.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>Le dialogue engagé par l'entreprise avec ses parties prenantes est continu et donne lieu <i>a minima</i> annuellement à une enquête de satisfaction.</p> <p>L'exploitation des résultats de l'enquête donne lieu à des actions d'amélioration, tant sur la qualité du dialogue que sur les canaux de communication associés pour l'entretenir.</p>

**Documents justificatifs**

Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'un travail autour de :

- L'identification des PP et le travail de priorisation engagé à leur égard ;
- L'identification de leurs attentes et le travail engagé de priorisation ;
- Le dialogue engagé avec elles ;
- L'élaboration de la matérialité des enjeux de RSE pour l'entreprise ;
- La preuve de la prise en compte des attentes des parties prenantes de l'entreprise dans la stratégie d'entreprise et les plans d'actions afférents ;
- Le suivi de critères d'avancement dans la mise en œuvre d'un dialogue avec les parties prenantes ;
- Enquête de satisfaction sur la qualité du dialogue engagé ;
- Etc.

*Correspondance AISE Référentiel RSE :*  
 KIR3 - STRATEGIC STAKEHOLDER ENGAGEMENT

*Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :Aucune correspondance*

## 16-Filière (QC ISO 26000 Environnement)

Définir des objectifs en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité, pilotés dans le cadre d'un dispositif de management environnemental

En agissant en faveur de la protection de l'environnement, de la réhabilitation des habitats naturels et des diverses fonctions et services qu'assurent les écosystèmes (oxygène, nourriture, épuration de l'eau, matières premières, médicaments, régulation du climat, formation et fertilisation des sols, puits à carbone, prévention des inondations, loisirs, bibliothèque d'innovation ...), l'entreprise s'inscrit dans une démarche responsable pouvant avoir un impact positif sur la biodiversité. Elle contribue au travers de la préservation d'un environnement au maintien d'un cadre de vie favorable à la santé

Correspondances ISO 26000 :

§6.5.6 L'environnement / Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a identifié les impacts directs ou indirects de ses activités et de ses produits sur l'environnement et la biodiversité.</p> <p>Elle a défini une politique environnementale qui intègre explicitement la biodiversité.</p> <p>Un référent environnement est en charge de déployer la politique de l'entreprise en matière de protection des milieux naturels.</p> <p>Un groupe de pilotage a été constitué en vue d'initier un Système de Management de l'Environnement autour des axes de la politique.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise valide auprès de ses parties prenantes, les impacts environnementaux qu'elle a identifiés.</p> <p>L'entreprise déploie un Système de Management Environnemental qui lui permet de piloter les objectifs de la politique environnementale, le déploiement des actions et l'amélioration continue des pratiques.</p> <p>Elle a engagé, au-delà du cadre réglementaire, des mesures significatives visant à réduire et/ou compenser son interaction directe ou indirecte avec la biodiversité.</p> <p>Sa politique d'achats intègre l'enjeu de préservation de la biodiversité (nature et origine des matériaux et matières naturelles).</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>Une étude scientifique a été menée et des actions visant à limiter et/ou compenser les interactions de l'organisation sur la biodiversité sont systématisées en concertation avec les collectivités locales et les parties prenantes concernées pour ce qui concerne les interactions directes ; en concertation avec le corps scientifique pour ce qui concerne les interactions dues aux produits.</p> <p>- Le Système de Management obtient une certification ou est cadré par un guide d'approche progressive (exemple guide Afnor NF X 30-205).</p>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats d'audits environnementaux</li> <li>- Prise en compte de la biodiversité dans les études R&amp;D ou d'autres actions directes (achats, entretien bâtiments et espaces verts, etc.) ou indirectes (financement d'actions par l'intermédiaire d'associations ou ONG)</li> <li>- Certificat d'audit du système de management environnemental</li> <li>- Etc.</li> </ul>		
<p><u>Correspondance AISE Référentiel RSE :</u></p>		
<p><u>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</u></p>		
<p><u>Correspondance directe avec les CSP suivants : (*Essential CSPs)</u></p>		
<p><u>CSP F: Manufacturing Environmental Management System*</u></p>		
<p><u>CSP L: Internal sustainability target setting</u></p>		

**J2 17-Filière (QC ISO 26000 Loyauté des pratiques)**

Promouvoir l'adoption et le soutien des principes et pratiques de Responsabilité Sociétale dans toute la chaîne de valeur, y compris dans les relations que l'entreprise entretient avec ses parties prenantes, notamment dans le cadre de ses achats

L'entreprise responsable intègre le développement durable dans ses décisions d'approvisionnement et d'achat de produits et services. Elle doit également exercer son devoir de vigilance et s'assurer que les comportements de ses fournisseurs et prestataires sont en cohérence avec sa démarche de responsabilité sociétale. Le comportement non responsable de fournisseurs peut en effet avoir un impact sur l'entreprise et nuire à son image. En échangeant avec ses parties prenantes sur son engagement responsable, l'entreprise améliore son image et contribue à améliorer celle de la filière.

*Correspondances ISO 26000 :*

*§6.6.6 Loyauté des pratiques / Promotion de la RSE dans la chaîne de valeur*

*§7.5 Communiquer sur la responsabilité sociétale*

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise mène des actions en faveur de la promotion de la RS auprès des fournisseurs, sous-traitants et clients au travers d'actions de sensibilisation.</p> <p>L'entreprise intègre ses attendus en matière sociale et environnementale dans ses conditions générales d'achats et aux cahiers des charges de ses appels d'offres.</p> <p>L'entreprise surveille le délai moyen de paiement de ses fournisseurs et mesure le % des achats pour lesquels un critère environnemental, social et/ou sociétal est exigé.</p> <p>Elle s'est fixé des objectifs d'amélioration de court, moyen et long terme sur ces aspects ainsi que sur la pondération associée aux critères RSE dans la sélection des produits et services qu'elle achète.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a formalisé une politique d'achats responsables et a rédigé une charte des achats responsables à destination des fournisseurs et sous-traitants.</p> <p>Elle prévoit des clauses résolutoires contractuelles sociales et environnementales à destination des fournisseurs et sous-traitants.</p> <p>L'entreprise réalise des enquêtes auprès des fournisseurs et sous-traitants sur leurs engagements et résultats en matière de RS.</p> <p>L'entreprise est attentive à faire progresser ses fournisseurs les moins matures (proposition de soutien, d'actions de progrès...).</p> <p>Elle mesure la satisfaction de ses partenaires d'affaire sur la qualité de la relation.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>La politique des achats responsables s'appuie sur des standards spécifiques reconnus au niveau national ou international (exemples : norme ISO 20400, norme NFX 50.135, Charte des relations inter-entreprises)</p> <p>Des audits RSE sont réalisés chez des fournisseurs ciblés.</p> <p>Les règles de référencement/déréférencement sont transparentes et intègrent de façon significative les critères RSE, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.</p> <p>La maturité de la politique des achats responsables est mesurée par un organisme tiers indépendant au travers d'une certification ou labellisation. En l'absence d'une reconnaissance tierce partie, l'entreprise réalise un reporting annuel auprès de ses parties prenantes sur la performance de sa politique d'achats responsables, à partir des indicateurs de reporting suivants* :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Délai moyen de paiement fournisseurs</li> <li>2- % de consultations ou dossiers achats intégrant des spécifications et/ou des critères de sélection RSE</li> </ol>

		<p>3- Montant des achats réalisés auprès de PME</p> <p>4- Montant des achats au secteur adapté et protégé et/ou d'insertion</p> <p>5- % ou nombre d'acheteurs objectivés sur leur démarche Achats Responsables (ou RSE)</p> <p>6- % de fournisseurs ayant fait l'objet d'un audit RSE</p> <p>7- % des acheteurs formés ou sensibilisés aux Achats Responsables</p> <p>8- % des achats pour lesquels un critère environnemental, social et/ou sociétal est exigé</p> <p>9- % des achats réalisés avec des fournisseurs installés sur un territoire particulier</p> <p>10- % de fournisseurs avec lesquels des plans d'action RSE ont été mis en place</p> <p>11- % de consultations intégrant un critère de coût global</p> <p>12- % de fournisseurs dépendants économiquement faisant l'objet d'un plan d'accompagnement</p> <p>13- Nombre de litiges en cours avec des fournisseurs</p> <p>14- % des achats réalisés hors processus achats</p> <p><i>* 14 indicateurs de reporting Achats Responsables identifiés comme stratégiques par l'ObsAR (Observatoire des Achats Responsables) – Guide Méthodologique : La mise en œuvre des indicateurs Achats Responsables (Ed juin 2017)</i></p>
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraits de contrats commerciaux</li> <li>- Analyse du cycle de vie du produit</li> <li>- Charte RSE</li> <li>- Certification ou labellisation</li> <li>- Etc.</li> </ul>		
<p><u>Correspondance AISE Référentiel RSE :</u> FOP5 - RESPONSIBLE PURCHASING AND SUPPLY CHAIN</p>		
<p><u>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</u> Correspondance avec les CSP suivants : (*Essential CSPs) <u>CSP A: Raw material selection, including safety evaluation of raw materials*</u> <u>CSP B: Raw Material Supplier Selection</u> <u>CSP C: Packaging design and selection</u> <u>CSP D: Resource use</u> <u>CSP F: Manufacturing Environmental Management System*</u> <u>CSP K: Product performance and product review</u></p>		

18-Filière (QC ISO 26000 Ancrage territorial)		<u>Correspondances ISO 26000 :</u>
<p>Identifier les caractéristiques économiques, sociales, culturelles et environnementales du/des territoire(s) d'implantation dans lesquels l'entreprise opère et développer des actions ou partenariats ciblés (emploi, santé, technologie, éducation...) en cohérence avec la stratégie de l'entreprise</p> <p>En participant à la création d'emploi et au développement de l'accès à l'éducation, la culture ou au partage de technologie et de connaissance, l'entreprise contribue à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement socio-économique du territoire et de son identité.</p> <p>Les décisions de l'entreprise peuvent avoir un impact sur le développement de son territoire. Il est donc important pour une entreprise socialement responsable d'évaluer l'impact de ses décisions et de s'inscrire dans une dynamique de création de richesse sur son territoire.</p>		<p>§6.8. Communautés et développement local</p> <p>§6.8.3 Implication auprès des communautés</p> <p>§6.8.4 Éducation et culture</p> <p>§6.8.5. Création d'emploi et développement des compétences</p> <p>§6.8.6 Développement des technologies et accès à la technologie</p> <p>§6.8.7 Création de richesses et de revenus</p> <p>§6.8.8 Santé</p> <p>§6.8.9 Investissement dans la société</p>
Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a mené une réflexion au niveau de l'instance de direction sur les caractéristiques économiques, sociales, culturelles et environnementales du/des territoire(s) d'implantation dans lesquels elle opère et sur les risques et opportunités (levier d'innovation ou de création de valeur) qu'elles représentent.</p> <p>L'entreprise a établi une cartographie de son écosystème local précisant les liens existants et potentiels.</p> <p>Les résultats du travail susmentionné ont été intégrés en tout ou partie dans l'élaboration de la stratégie.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>Des actions ou partenariats ciblés ont été engagés sur le/les territoire(s) d'implantation dans lesquels l'entreprise opère, en cohérence avec la stratégie RSE de l'entreprise.</p> <p>L'entreprise fait preuve de transparence quant à ses actions de soutien aux projets locaux, mécénat, sponsoring... Un travail d'évaluation de ces actions ou partenariats ciblés a été réalisé et communiqué auprès des parties prenantes intéressées.</p> <p>L'entreprise privilégie l'achat, dans la mesure des possibilités offertes par son écosystème local, des ressources et produits de son territoire.</p> <p>Un cadre juridique contractuel promeut cette priorité donnée à l'écosystème local.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise évalue la création de richesses générées sur le/les territoire(s) d'implantation dans lesquels elle opère.</p> <p>L'entreprise participe à des actions ou partenariats innovants au niveau du territoire qui sont susceptibles de générer de la valeur territoriale et/ou de développer l'attractivité du territoire.</p> <p>L'entreprise encourage et soutien l'implication volontaire des salariés dans la vie locale (bénévolat, mécénat de compétence, aménagement d'horaires...)</p>

### **Documents justificatifs**

Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'un travail autour de :

- Identification des caractéristiques économiques, sociales, culturelles et environnementales du/des territoire(s) d'implantation dans lesquels l'entreprise opère et la manière dont elle pourrait s'en servir comme levier d'innovation ou de création de valeur.
- La matérialité de partenariats signés avec des acteurs évoluant dans l'écosystème local dans lequel l'entreprise opère.
- L'évaluation des actions ou partenariats engagés au niveau du territoire.
- La mesure des richesses générées sur le territoire
- Part des achats réalisés localement
- Partenariats innovants sur le territoire
- Etc.

Correspondance AISE Référentiel RSE :

*FOP1 - TAX PAYMENTS AND DISCLOSURE*

*CID - COMMUNITY INVOLVEMENT FRAMEWORK AND STRATEGY*

*CID1 Selection*

*CID2 Planning*

*CID3 Implementation*

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

*Aucune correspondance*

**MOBILISER LES TALENTS**

**J1 19-Talents (QC ISO 26000 Relations et conditions de travail)**

**Garantir dans le cadre de la relation contractuelle, les droits fondamentaux inhérents à la protection sociale, la non-discrimination, l'égalité de traitement et la prévention du harcèlement**

La lutte contre toute forme de discrimination en matière d'emploi et de travail fait partie des droits fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il est important pour une entreprise engagée sur sa responsabilité sociétale de s'assurer qu'elle ne pratique aucune distinction, exclusion ou référence sur des critères d'âge, de sexe, de religion, entraînant une différence d'embauche ou de traitement.

*Correspondances ISO 26000 :*

§6.3.7 Droits de l'Homme/DA5 Discrimination et groupes vulnérables  
 §6.4.3 Relations et conditions de travail / Emploi et relations Employeur/employés  
 §6.4.4 Relations et conditions de travail / Conditions de travail et protection sociale

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise communique de façon transparente sur les droits sociaux des salariés dans le cadre de la relation contractuelle.</p> <p>L'entreprise respecte les dispositions légales et conventionnelles en matière de protection sociale, de non-discrimination, d'égalité de traitement.</p> <p>Absence de condamnation judiciaire sur le plan pénal concernant la non-discrimination et l'égalité de traitement.</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a engagé des actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés en faveur de la non-discrimination.</p> <p>Elle déroge de manière plus favorable aux dispositions légales et conventionnelles sur au moins un des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération et périphériques de rémunération</li> <li>- Durée du temps de travail</li> <li>- Congés et jours fériés</li> <li>- Prévoyance et maternité</li> <li>- Maladie</li> </ul>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a étendu les actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés en faveur de la non-discrimination aux domaines suivants : égalité de traitement et prévention du harcèlement.</p> <p>Elle déroge de manière plus favorable aux dispositions légales et conventionnelles sur au moins deux des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération et périphériques de rémunération</li> <li>- Durée du temps de travail</li> <li>- Congés et jours fériés</li> <li>- Prévoyance et maternité</li> <li>- Maladie.</li> </ul> <p>L'entreprise a rédigé/adhéré à une charte (interne ou externe) et/ou signé un accord d'entreprise portant sur au moins un des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité</li> <li>- Non-discrimination</li> <li>- Egalité H/F</li> </ul>

**Documents justificatifs**

- Extraits de la base de données économiques et sociales (BDES)
- Bilan social
- Contrat(s) de travail
- Règlement intérieur
- PV des IRP
- Accord(s) d'entreprise
- Charte(s) d'entreprise

Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'un travail autour de :

- Actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés en faveur de la non-discrimination de l'égalité de traitement et de la prévention du harcèlement.

Etc.

Correspondance AISE Référentiel RSE :

*RLB3 - DECENT WORK - Rights at work*

*RLB4 - DECENT WORK - Social protection and social dialogue*

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

*Aucune correspondance*



## 20-Talents (QC ISO 26000 Relations et conditions de travail)

Favoriser la qualité de vie au travail au travers de la prévention de la pénibilité du travail, des risques psychosociaux et de la recherche d'un équilibre vie privée/vie professionnelle

Les conditions de travail participent au bien-être et à la qualité de vie des salariés et de leurs familles et ainsi à l'activité durable de l'entreprise. Il est important qu'une entreprise engagée en matière de RSE assure à ses salariés des conditions de travail décentes et équitables, tant en matière d'équipements, d'aménagement du poste de travail, de rythme de travail que de possibilité d'équilibrer vie professionnelle et vie privée.

Correspondances ISO 26000 :

§6.4.4 Relations et conditions de travail / Conditions de travail et protection sociale

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise a un taux d'absentéisme* compris entre 4,5% et 5,5% ou s'est engagée dans une démarche de qualité de vie au travail au travers de différentes actions en faveur de la prévention de la pénibilité au travail et des risques psychosociaux et de la recherche d'un équilibre de vie privée/vie professionnelle (exemples : télétravail/horaires individualisés, droit à la déconnexion, etc.).</p> <p>L'entreprise réalise une étude portant sur son climat social <i>a minima</i> triennale.</p> <p><i>* la mesure de l'absentéisme englobe les arrêts pour « maladie », pour « accident de travail » et de « trajet », pour « maladie professionnelle » et les « absences injustifiées ».</i> Calcul : Jours calendaires d'absence / Jours calendaires de présence</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise a un taux d'absentéisme* compris entre 4% et 4,5%</p> <p>L'entreprise a signé un accord d'entreprise et/ou rédigé/adhéré à une charte (interne ou externe) portant sur un des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parentalité</li> <li>- Equilibre vie privée/vie professionnelle</li> <li>- Bonnes relations humaines au travail</li> <li>- Qualité de vie au travail</li> <li>- Télétravail</li> <li>- Management bienveillant</li> </ul> <p>Les managers sont sensibilisés aux questions relatives à la qualité de vie au travail</p> <p><i>* la mesure de l'absentéisme englobe les arrêts pour « maladie », pour « accident de travail » et de « trajet », pour « maladie professionnelle » et les « absences injustifiées ».</i> Calcul : Jours calendaires d'absence / Jours calendaires de présence</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a un taux d'absentéisme* inférieur à 4%</p> <p>L'entreprise a signé un accord d'entreprise et/ou rédigé/adhéré à une charte (interne ou externe) portant sur plusieurs des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parentalité</li> <li>- Equilibre vie privée/vie professionnelle</li> <li>- Bonnes relations humaines au travail</li> <li>- Qualité de vie au travail</li> <li>- Télétravail</li> <li>- Management bienveillant</li> </ul> <p>Les managers sont formés au management de la qualité de vie au travail</p> <p><i>* la mesure de l'absentéisme englobe les arrêts pour « maladie », pour « accident de travail » et de « trajet », pour « maladie professionnelle » et les « absences injustifiées ».</i> Calcul : Jours calendaires d'absence / Jours calendaires de présence</p>

### Documents justificatifs

- Extraits de la base de données économiques et sociales (BDES)
- Bilan social
- Etude sur le climat social
- Règlement intérieur
- Etude ergonomique de postes
- PV CHSCT
- Accord(s) d'entreprise
- Charte(s) d'entreprise
- Etc.

Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'un travail autour de :

- Actions de prévention et/ou de sensibilisation/formation de tout ou partie des salariés en faveur de la QVT, la prévention de la pénibilité au travail, le management bienveillant, les RPS, les TMS, le stress, l'équilibre vie privée / vie professionnelle, etc.

Correspondance AISE Référentiel RSE :

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

*Aucune correspondance*

<p><b>J2 21-Talents (QC ISO 26000 Relations et conditions de travail)</b></p> <p>Construire les bases d'un dialogue social de qualité en favorisant le droit d'expression des salariés</p> <p>Le dialogue social englobe tous les types de négociation, consultation ou échange d'informations entre les employeurs et les salariés sur des sujets d'intérêt commun concernant les questions économiques et sociales. Un dialogue social effectif avec des représentants du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise, permet de trouver des solutions prenant en compte les priorités et besoins de chacun.</p>			<p><i>Correspondances ISO 26000 :</i></p> <p>§6.4.5 Relations et conditions de travail / Dialogue social</p>
<p><b>Engagement</b></p>	<p><b>Consolidation</b></p>	<p><b>Excellence</b></p>	
<p>L'entreprise respecte les minima légaux et conventionnels en matière de dialogue social et d'expression des salariés</p> <p>Absence de délit d'entrave sur les 36 derniers mois</p>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise déroge de manière plus favorable aux dispositions légales et conventionnelles en lien avec l'exercice du dialogue social dans l'entreprise</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a signé un accord en lien avec l'exercice du dialogue social ou le droit d'expression des salariés</p>	
<p><b>Documents justificatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraits de la base de données économiques et sociales (BDES)</li> <li>- Dernier protocole préélectoral et PV d'élections</li> <li>- PV des IRP sur les 12 derniers mois</li> <li>- Documents d'information internes</li> <li>- Panneaux d'affichage</li> <li>- Procédure d'implication / de consultation du personnel – Protocole d'accord</li> </ul>			
<p><i>Correspondance AISE Référentiel RSE :</i></p> <p>RLB4 - DECENT WORK - Social protection and social dialogue</p>			
<p><i>Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :</i></p> <p>Aucune correspondance</p>			

## 22-Talents (QC ISO 26000 Relations et conditions de travail)

Développer les compétences des salariés et la gestion des carrières au travers d'un plan de formation ambitieux qui réponde aux besoins des salariés et aux enjeux des métiers du secteur

Au-delà des obligations légales, le maintien et le développement des compétences des salariés contribuent à améliorer les performances de l'entreprise. Les formations métiers rendent les salariés plus efficaces sur leur poste de travail, les formations connexes (environnement, sécurité, management...) participent à l'amélioration des résultats de l'entreprise tout en maintenant et développant l'employabilité des salariés.

Correspondances ISO 26000 :

§6.4.7 Relations et conditions de travail / Développement du capital humain

Engagement	Consolidation	Excellence
<p>L'entreprise respecte les dispositions légales et conventionnelles en matière de formation professionnelle et d'entretien professionnel.</p> <p>L'entreprise développe des outils RH en lien avec les compétences (cartographie métiers, référentiels de compétences, mobilité professionnelle, etc.).</p> <p>L'entreprise dispose des indicateurs sociaux suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- % MSC masse salariale chargée – supérieur aux dispositions légales</li> <li>- Taux de couverture formation &gt; 50% des salariés (% pers ayant reçu au moins 1 formation durant l'année)</li> </ul>	<p><b>Degré de maturité Engagement ET</b></p> <p>L'entreprise mène des travaux prospectifs sur les compétences et emplois.</p> <p>Elle développe des canaux de formation innovants (e-learning, Certificat de compétences, MOOC, etc.) permettant aux salariés d'accéder plus facilement à la formation.</p> <p>Le plan de formation permet de répondre aux orientations de la stratégie de l'entreprise en matière de RSE.</p>	<p><b>Degré de maturité Consolidation ET</b></p> <p>L'entreprise a signé un accord d'entreprise sur la formation professionnelle ou la Gestion Prévisionnelle des emplois et compétences.</p>

### Documents justificatifs

- Extraits de la base de données économiques et sociales (BDES)
- Bilan social
- Accord d'entreprise
- Plan de formation professionnelle
- Ratios formation
- Etc.

Tout document écrit permettant de prouver l'existence d'actions en faveur de la promotion de la formation professionnelle.

Correspondance AISE Référentiel RSE :

*RLB5 - HUMAN DEVELOPMENT AND TRAINING IN THE WORKPLACE*

Correspondance A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning (CSP) - Guidance to the Entrance Check and Additional CSP Checks (Version 1.0, 23 April 2010) :

Aucune correspondance